

DANS CE NUMÉRO :

- La réforme des fermes
- La réforme de la fiscalité française
- Les pourparlers économiques libano-syriens

LA REVUE D'ÉGYPTE

XXIème ANNEE, No. 763
SAMEDI 29 MARS 1947

ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE L'ÉGYPTE ET DE L'ÉTRANGER⁹

S O M M A I R E

	Pages
LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'EGYPTE :	
par Charles Arcache	3
ACTUALITE LOCALE	4
NOS RELATIONS AVEC LE PORTUGAL	6
LA REFORME DES FERMES	7
NATIONAL BANK OF EGYPT: rapport et bilan	8
LES POURPARLERS ECONOMIQUES LIBANO-SYRIENS	10
NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE ORIENT	11
ETABLISSEMENTS BAMCO S.A.E.: rapport et bilan	12
LA REFORME DE LA FISCALITE FRANÇAISE	14
LA PAGE ITALIENNE	17
LES ASSEMBLEES GENERALES	18
MOUVEMENT MARITIME	22
LA SEMAINE COTONNIERE	23
LA BOURSE DES VALEURS	24
LES BOURSES ETRANGERES	26
LES MARCHES DE GROS	27

Nouvelles économiques et financières de l'étranger.
Nouvelles sociétés

L'oignon égyptien deshydraté

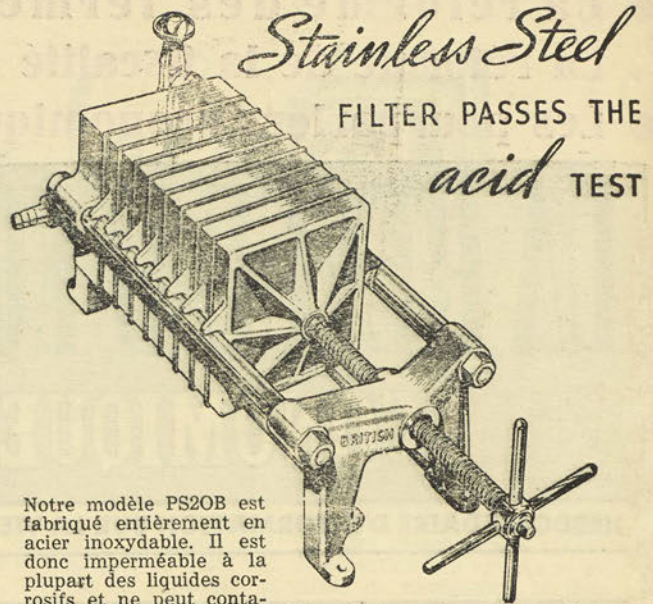
CONSERVE TOUTE SA SAVEUR
ET TOUTES SES VITAMINES

Il s'impose rapidement sur le marché local
aussi bien que sur les marchés étrangers

Produit de la

"DRYCO"

Dehydration Company
of Egypt S.A.E.



Notre modèle PS20B est fabriqué entièrement en acier inoxydable. Il est donc imperméable à la plupart des liquides corrosifs et ne peut contaminer les aliments, les produits chimiques, les solutions photographiques, etc. Ce filtre—qui peut être fourni pour des rendements variés avec jusqu'à 24 plaques—est d'une solidité à toute épreuve, facile à nettoyer et à manœuvrer. Demander notre catalogue "Finer Filtration", en anglais ou en français ainsi que les détails complets sur ce modèle.

BRITISH FILTERS LTD

Agents généraux pour le Moyen Orient :
AGENCE ROELAN
2, Ch. Abdel Kader Hamza pacha, Kasr el Doubara
Tél. 43158 — Cables "ANTOROE" — LE CAIRE
Alexandrie : Mr. I. R. Schonwald
19, Place Mohamed Aly. Tél. 27260



POUR TOUT CE QUI CONCERNE L'ÉLECTRICITÉ

A. C. E. C.

ATELIERS DE CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES DE CHARLEROI

DIRECTION GÉNÉRALE POUR LE MOYEN-ORIENT
57, RUE FALAKI — LE CAIRE

AGENCES EN EGYPTÉ ;

ALEXANDRIE
H. MELOT & Co.
7, Place Mohamed Aly

PORT-SAÏD
A. M. MOUCHBAHANI & FILS
1, rue Ismaïl et Waghorne

AGENCES DU MOYEN-ORIENT ;

PALESTINE
KALMAN FASHER
22, Aliya Street - Tel Aviv

LIBAN
KHALIL FATTAL & FILS
Rue Fakhry Bey - Beyrouth

SYRIE
KHALIL FATTAL & FILS
Rue Nehlaoui - Damas

IRAQ
L. & D. MANGASARIAN
8/183, Ras el Qaria - Bagdad

L'exposé du ministre des finances sur le budget**LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'EGYPTE****ce que l'on a fait et ce que l'on devrait faire**

S.E. Abdel Méguid Badr pacha, ministre des Finances, a présenté, en cours de semaine, sa note sur le prochain budget. Il a profité de l'occasion, suivant la coutume établie, pour faire un vaste tour d'horizon financier et économique.

Qu'a dit exactement le ministre des Finances?

De tous les pays du monde, seuls les Etats Unis ont retrouvé la stabilité économique. Au milieu du marasme général, l'Egypte nourrit l'espoir de rénover son économie épuisée par la guerre et d'aider son peuple à élever son niveau de vie en employant tous les moyens pouvant l'amener à ce but: renouvellement des capitaux amortis, augmentation des articles de consommation, sauvegarde de la monnaie égyptienne etc.

Le ministre annonce ensuite qu'à partir du 15 juillet 1947, l'Egypte devra trouver les monnaies rares qui lui sont nécessaires au moyen des exportations ou par la conversion d'une partie des crédits sterling qu'elle détient. Le ministre estime donc qu'il ne faudra plus importer des pays à monnaie appréciée des articles de luxe, mais consacrer toutes nos importations aux articles productifs (capital goods).

Parlant des crédits sterling, le ministre annonce que l'Egypte a refusé de réduire ses créances, estimant que sa participation à l'effort de guerre a dépassé ses obligations.

Puis c'est la circulation fiduciaire, en légère regression; la participation de l'Egypte au fonds monétaire international le problème de la Bourse des Valeurs qui, dit le ministre et à la Banque Internationale de Relèvement et l'on aborde souffre d'une crise psychologique. "L'Egypte moderne, dit Son Excellence, ne peut songer à établir une discrimination entre les habitants qui vivent sous son ciel. Elle cherche à réaliser la justice pour tous sans distinction et ne néglige aucun effort pour examiner toutes les suggestions qui lui parviennent pour le relèvement du marché des valeurs qui est considéré comme le miroir de la situation économique et financière du pays".

En ce qui concerne le commerce extérieur, le ministre relève "une grande augmentation dans les importations qui ont atteint 83 millions de livres en 1946, contre 69 millions pour les exportations. Ce déficit n'a pas de signification grave, car il est la conséquence naturelle de l'afflux des importations des marchandises étrangères".

Après avoir souligné la position favorable du coton, le grand argentier s'étend sur le coût élevé de la vie et dit que grâce aux mesures de contrôle prises, les prix commencent à baisser.

Le ministre annonce ensuite la réorganisation prochaine de l'administration fiscale, il dit que la réserve générale s'est accrue de 10.730.750 livres l'an dernier parce que les recettes ont dépassé les prévisions et que l'exécutif a été incapable d'épuiser tous les crédits affectés aux dépenses d'ordre général. L'excédent des recettes sur les dépenses est dû à la grande prudence des estimations budgétaires.

Enfin, le ministre a terminé en déclarant que le Parlement a affecté la somme de L.E. 26.240.000 à prélever sur la réserve pour un plan quinquennal comportant surtout des travaux d'ordre social pour la relèvement de la masse.

Nous ne relèverons que quelques points dans ce long exposé qui n'est dans sa majorité qu'une énumération de faits, sans programme défini, ni politique à longue échéance.

En fait, à partir du 15 juillet, nous ne pourrons plus compter sur la Grande Bretagne pour faire face à nos besoins

en monnaies rares. Comme nos importations des pays à devises appréciées dépassent sensiblement nos exportations, il faudrait pouvoir convertir une partie de nos avoirs sterling en dollars et autres monnaies et cette conversion ne pourra se faire que moyennant un accord sur ces crédits. Or, l'attitude négative adoptée par l'Egypte au cours des dernières négociations ne saurait donner de résultats. Ce qu'il faudrait c'est reprendre les pourparlers, avec la ferme volonté d'aboutir à une entente qui nous procurerait les devises rares essentielles. A ce propos la déclaration du ministre annonçant qu'il ne sera plus permis d'importer des pays à monnaies appréciées des articles de luxe est excellente. Mais il s'agira de la mettre en vigueur avec toute la fermeté possible. Aucun privilège ne devra être accordé à quiconque. Ce n'est qu'ainsi que la mesure préconisée rendra les fruits qu'on en attend.

Il nous faut relever dans l'exposé un autre point qui nous paraît fort important. Nos importations se sont chiffrées à 83 millions de livres contre 69 millions pour nos exportations. Cela fait un déficit de 14 millions. Si, pour le moment, un tel déficit ne présente pas de danger, il pourrait, à la longue devenir catastrophique. Qu'advient-il si, par exemple, la Grande Bretagne bloquait nos crédits sterling? Qu'advient-il lors de l'épuisement de ces crédits?

Ce qu'il nous faut c'est établir d'ores et déjà une politique sage pour assurer une balance commerciale équilibrée. Les importations ne devraient pas dépasser les exportations. Et pour cela, il faudrait encourager la production locale. Cet encouragement doit, comme nous l'avons souvent dit, prendre la forme d'aide à l'industrie, car la majeure partie de nos importations est constituée de produits industriels. Si les industriels trouvent auprès du gouvernement l'appui voulu, si les initiatives privées peuvent se développer, si l'on n'effraie pas, par une législation mal venue, le capital égyptien et étranger, l'Egypte pourra augmenter sa production intérieure, ce qui se traduirait par une réduction de ses importations et automatiquement par une balance commerciale équilibrée. Ce sont là des problèmes qui devraient retenir sérieusement l'attention des techniciens des ministères du Commerce extérieur n'a pas de signification grave, est une hérésie.

Qu'on nous permette d'autre part, de nous étendre sur la politique budgétaire proprement dite. Chaque année les recettes égyptiennes accusent de sensibles plus values, alors que les dépenses prévues ne sont pas entièrement employées. Pour un commerçant ou un industriel, cette situation aurait été excellente. Mais pour un gouvernement, elle l'est beaucoup moins. Car un gouvernement ne peut se payer le luxe d'avoir plus de 67 millions inemployés, dans un pays où 15 millions de fellahs frisent le paupérisme. Il faut non seulement dépenser cet argent dans des projets productifs et d'amélioration sociale, mais, si nécessaire, emprunter. Car la véritable prospérité d'un pays n'est pas mesurée par les sommes que le gouvernement possède en banque, mais par le niveau de vie de ses habitants.

Enfin, la crise psychologique dont souffre le marché des valeurs ne se dissipe pas par des mots. Il faut des actes. Les remèdes nous les avons longuement exposés à plus d'une reprise, nous n'y reviendrons pas.

Ce sont là des considérations que nous soumettons à l'attention du ministre des Finances.

Il y va de la prospérité de l'Egypte.

Charles ARCACHE.

Actualité

ECONOMIE

LA POLITIQUE FINANCIERE DU GOUVERNEMENT

A la Chambre des Députés S.E. Abdel Méguid Badr pacha a fait son exposé sur la politique générale financière de la Chambre. Voici un résumé de cet important exposé :

La guerre est finie depuis près de deux ans, mais le monde continue à chercher sa voie vers la stabilisation économique et financière, exception faite des Etats-Unis d'Amérique qui ont réussi à rétablir leur niveau de production d'avant-guerre, ce qui leur a permis d'occuper une place prédominante dans le monde en matière économique. Les autres puissances tentent de relever leur économie nationale, mais sans atteindre leur but, car des restrictions sévères continuent à être imposées aux opérations sur le change étranger limitant la liberté des importations et des exportations. Au milieu de ce marasme, l'Egypte nourrit l'espoir de rénover son économie épuisée par la guerre et d'aider son peuple à élever son niveau de vie, en usant de tous les moyens conduisant à ce but : renouvellement des capitaux amortis, augmentation des articles de la monnaie égyptienne, etc....

LA CONVENTION DES DEVICES RARES

La convention des devises rares conclue entre les gouvernements égyptien et britannique a été renouvelée pour la troisième fois, et prendra fin le 15 juillet 1947. En vertu de ce dernier renouvellement, l'Egypte a obtenu 3.280.000 livres égyptiennes à dépenser en trois mois et demi pour les importations visibles et invisibles.

Après le 15 juillet 1947, date de l'expiration de la convention l'Egypte devra se procurer les devises rares qui lui seront nécessaires par le moyen de l'exportation ou la conversion des crédits sterling qui seront mis à sa disposition. C'est pourquoi il faudra s'abstenir, après cette date, de dépenser les devises rares dans l'achat des articles de luxe et les consacrer aux besoins de l'économie et de son activité.

LES CREDITS STERLING

Dernièrement, des conversations préliminaires ont eu lieu entre les parties égyptienne et britannique en vue de trouver une solution au problème des crédits sterling. La partie britannique a proposé la réduction des crédits en tant que constituant une dette de guerre entre

deux associés dans la dernière guerre; mais la partie égyptienne a repoussé l'idée de la réduction car les efforts de l'Egypte pendant la guerre ont dépassé de beaucoup ses obligations internationales.

LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

La circulation des banknotes, qui avait atteint son point culminant en décembre 1945 avec cent quarante-huit millions de livres, a commencé à diminuer. Elle est tombée à 139 millions en septembre 1946, puis a augmenté en raison du financement de la récolte cotonnière, pour diminuer à nouveau et tomber à 141 millions en février 1947.

Les banknotes sont entièrement couvertes par une réserve en or et par des titres des gouvernements égyptien et britannique, comme suit :

	L.E.
Or (ancienne valeur nominale)	6.375.874
Bons du Trésor britannique	115.909.082
Titre de l'emprunt de guerre britannique 3 1/2 pour cent	7.715.044
Titres du gouvernement égyptien ...	11.000.000
Total.....	141.000.000

LE COMMERCE EXTERIEUR

Le commerce extérieur de l'Egypte a accusé une grande augmentation en 1946, atteignant un total de 152 millions de livres dont 83 millions pour les importations et 69 millions pour les exportations. Le déficit de la balance commerciale continue, mais est en voie de diminuer. Ce déficit était successivement de 36 millions en 1942, 13 millions en 1943, 21 millions en 1944, 15 millions en 1945 et 14 millions en 1946. Ce déficit n'a pas de signification grave, car il est la conséquence naturelle de l'afflux des importations des marchandises étrangères.

LA BOURSE DES VALEURS

Le mouvement des opérations sur le marché des valeurs financières continue à se poursuivre dans un cercle restreint, non pas à cause des restrictions qui demeurent en vigueur sur les prix, mais plutôt à cause des facteurs psychologiques exposés dans la note de l'année dernière et qui continuent à exister.

LE COTON

La situation du marché local du coton s'est améliorée par rapport à la période correspondante de l'année dernière. Les prix de nos cotons, spécialement de l'Achmouni, au marché de Minet El-Bassal, ont accusé une augmentation sensible par rapport au mois de mars 1946. Le chiffre des exportations de coton, depuis le début de la saison à ce jour, accusent une très grande augmentation sur le chiffre des exportations pendant la période correspondante de l'année dernière. En effet, ces exportations se sont élevées, au 12 mars 1947, à 3.388.000 cantars contre 1.364.000 cantars, soit une augmentation de 2.024.000 cantars.

Il convient de relever que l'augmentation de nos prix locaux de coton et de nos exportations est naturelle et en harmonie avec l'augmentation des prix du coton sur les marchés mondiaux et spécialement sur le marché américain; elle est due aussi à la réouverture de nouveaux débouchés qui étaient fermés à notre coton durant la guerre.

LA REDUCTION DU COUT DE LA VIE

La majorité du peuple a beaucoup souffert de la cherté de vie durant et après la guerre. C'est pourquoi, le gouvernement a cherché à réduire ce coût en encourageant les importations dans le but de combler la lacune apparente dans les diverses marchandises et de briser l'acuité de l'inflation monétaire, tout en ne portant pas préjudice à l'industrie égyptienne naissante. De nombreux articles de première nécessité, alimentaires et vestimentaires, ont été soumis à la tarification obligatoire et un contrôle strict a été établi sur les prix qui ont sensiblement baissé.

Je profite de cette occasion pour dire que le gouvernement a l'intention de promulguer rapidement une loi organisant les relations entre les propriétaires et les locataires des terrains agricoles, la preuve ayant été faite que l'exagération dans l'évaluation des loyers a eu pour effet d'augmenter le coût de la vie.

LE FISC

L'administration du Fisc est probablement l'administration qui a le plus grand besoin de soins et de réformes. Il a été

clairement établi qu'en son état actuel, cette administration est incapable de s'acquitter parfaitement de sa mission à cause des divers facteurs dont le plus important est que le régime des impôts sur les bénéficiaires et autres est nouveau pour le pays et que les contribuables ne s'y sont pas accoutumés. Les difficultés auxquelles l'administration s'est heurtée ont été augmentées par la déclaration de la guerre peu de temps après sa création et avant que son travail n'ait été stabilisé. On n'ignore pas, qu'en raison de la guerre, le nombre de ceux qui s'adonnent aux travaux commerciaux et industriels augmente; les bénéficiaires enflent et les cas compliqués qui exigent un examen minutieux et long se multiplient... Toutes ces circonstances réunies et l'absence de l'instrument utile ont eu pour résultat l'accumulation des travaux. Les affaires de bénéfices commerciaux et industriels en retard s'élèvent à environ deux millions... Pour toutes ces considérations, il était du devoir du ministère d'accorder à l'administration du Fisc une attention profonde afin de la réformer et de la stabiliser rapidement.

La Revue d'Egypte Economique et Financière

REDACTION
ET ADMINISTRATION :
SOCIETE ORIENTALE
DE PUBLICITE
Propriétaire-éditrice
de la "Revue d'Egypte"

ABONNEMENTS :
Un an 6 mois
Egypte : P.T. 150 P.T. 80
Etranger : £ 2 £ 1.20

PUBLICITE
ET ABONNEMENTS :
24, rue Galal — Tél. 49000
Le Caire
9, rue Rolo — Tél. 27366
Alexandrie

Rédacteur en Chef :
CHARLES ARCACHE
Rédaction au Caire :
Me. Ch. ATALLA

locale

ET FINANCES

LA RESERVE GENERALE

Au début de l'exercice financier 1945-1946, la Réserve générale s'élevait à 57.073.736 livres.

A la clôture de cet exercice, elle s'élevait à 67.804.486 livres, soit une augmentation de 10 millions 730.750 livres.

L'accumulation de cette réserve est due à plusieurs raisons dont les plus importantes sont que les recettes ont dépassé les prévisions et que l'exécutif a été incapable d'épuiser tous les crédits affectés aux dépenses générales des titres 2 et 3 du budget.

L'excédent des recettes sur les prévisions est dû à la grande prudence de ceux qui sont chargés d'établir ces prévisions, afin d'éviter un déficit dans le compte final, d'autant plus qu'il est de tradition, en Egypte, d'établir les crédits des dépenses dans les limites des prévisions des recettes. Mais cette grande prudence a souvent abouti à la réduction des crédits des dépenses, d'où fatalement les demandes d'ouverture de crédits supplémentaires par prélèvement sur les économies budgétaires, ce dont le Parlement s'est plaint à plus d'une reprise.

A l'occasion de l'examen du nouveau budget, j'espère que le Parlement prendra une décision, à inclure dans la loi du budget, interdisant l'ouverture d'un crédit supplémentaire à moins d'une nécessité urgente et à condition qu'il soit prélevé sur les économies du budget du ministère intéressé.

LES REFORMES SOCIALES

Le Parlement a affecté, par prélèvement sur la Réserve générale, une somme de 26.240.000 livres pour le plan quinquennal. Bien que les travaux compris dans ce plan portent sur de nombreuses réformes sociales dans les domaines sanitaire, culturel et agricole, un crédit de 2.633.995 livres a été ouvert dans le présent budget pour la lutte contre la maladie, l'ignorance et le paupérisme et un autre crédit de 2.200.000 livres a été inscrit à cet effet dans le budget soumis au Parlement. Le gouvernement utilisera tous les bénéfices qu'il a réalisés durant la guerre de l'achat et de la vente du coton pour l'exécution du projet de la fourniture de l'eau potable dans les villages... Ce projet aura une grande influence sur l'état sanitaire des habitants de la province.

Conformément aux directives de S.M. le Roi, le gouvernement a l'intention de construire une cité de six mille habitations, dans la région d'Embabeih pour le logement des ouvriers des administrations de l'Etat. De la sorte, il sera possible de faire disparaître les masures d'El Tourgouman et d'El Zahar, dans le quartier de Boulac. Le gouvernement expropriera les terrains sur lesquels se trouvent ces masures, pour les lotir et les revendre et l'on espère que le gouvernement pourra ainsi récupérer une partie de la somme affectée à la construction de la cité ouvrière et s'élevant à 5.000.000 de livres environ.

Ce projet et d'autres auront des effets heureux sur le relè-

Tourisme français

Il faut dire que depuis quelque temps les efforts que déploie la France à l'étranger au bénéfice de tout ce qui est français, sont des efforts qui portent. Ils portent parce que l'éclipse de la guerre n'a point agi, comme on l'avait craint, sur la mémoire de ceux qui ont aimé la France.

Mr. Depret Bixio, inspecteur général au Commissariat du Tourisme de France, n'est pas venu, mercredi soir, présenter seulement, au Sheppard's Hôtel, au cocktail qui y était offert, son pays aux Egyptiens. Son message était plutôt celui d'une réaffirmation et d'une con-

firmation qui réconfortent et qui s'ajoutent au témoignage de tous les estivants, qui se sont rendus, l'été dernier, à Paris et dans les autres villes et campagnes françaises. Et c'est pour quoi le tourisme français est assuré d'avoir en Egypte, demain comme hier, son succès de toujours.

Mais si, pour notre part, nous devons retenir, des éléments techniques relatifs au tourisme dont il a été question au cours de la réception du Sheppard's Hôtel, quelque leçon, nous dirions, qu'en regard des facilités de tous ordres que les voyages en France comportent grâce aux attentions du gouvernement français, il est indispensable que notre propre gouvernement fasse le maximum pour réduire au minimum les difficultés, routines et obstacles administratifs qu'on oppose aux voyageurs qui veulent se reposer et non point s'exciter encore davantage les nerfs. Et c'est ce que le représentant du tourisme officiel égyptien nous a promis.

Ch. A.

"L'Etablissement IDEAL"

C. ANGELOGLOU & Co.

15, rue Galal Imm. Setton, Tél 42532-46915

PEUVENT VOUS FOURNIR :

TOUTES ETIQUETTES SIMPLES OU DE LUXE

sur papiers doré, argenté, chromo, cuir,

simple, en 2-3 couleurs

TOUTES COULEURS DE PAPIERS GOMMES

marque "IDEAL"

en rouleaux toutes dimensions imprimés

ou simples

Prime : Pour tout achat de 100 bobines

de 250 m. GRATIS :

Une machine EXPRESS pour leur emploi.

GRANDS MAGASINS CICUREL

Société Anonyme Egyptienne
au capital de L.E. 400.000

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale
Extraordinaire

Messieurs les Actionnaires des Grands Magasins Cicurel S.A.E. sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la Société, 3, rue Fouad 1er, au Caire, le mercredi 16 avril 1947, à midi.

ORDRE DU JOUR

Participation (des Grands Magasins Cicurel S.A.E.) à la constitution d'une Société filiale pour l'exploitation d'une affaire rentrant dans l'objet de notre Société.

Pour prendre part à l'Assemblée tout Actionnaire doit posséder au moins 10 actions ordinaires ou 30 actions privilégiées (Article 43 des Statuts).

Les Actionnaires doivent justifier du dépôt de leurs actions, soit au siège de la Société, soit dans une des principales Banques du Caire ou d'Alexandrie, trois jours francs au moins avant la date de l'Assemblée.

Le Caire, le 24 mars, 1947.

LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION.

Perspectives de nos Relations Commerciales

LE PORTUGAL

NOS relations commerciales avec le Portugal n'ont jamais atteint un niveau important. Elles se sont toujours limitées à quelques produits complémentaires. Nous pouvons cependant remarquer que, dès la cessation des hostilités, le commerce entre les deux pays a pris une plus grande envergure et s'est étendu à plusieurs nouveaux produits. Tout prête à croire que cette évolution continuera à multiplier nos échanges. C'est surtout au cours de cette première période d'après-guerre qu'un nouvel essor pourrait commencer.

AVANT-GUERRE

LE Portugal se classait en 1938 au 43e rang des pays exportateurs, classés d'après la valeur de leurs envois en Egypte. En 1937 il n'était qu'au 46e rang.

Il se classait au contraire en 1938 au 21e rang des pays importateurs d'Egypte. Il n'était en 1937 qu'au 25e rang.

Le mouvement commercial entre les deux pays nous donne les balances suivantes:

IMPORTATIONS EN EGYPTE

	Valeur en L.E.	% par rapport au total général
1937	20.000	0,05
1938	33.000	0,09

EXPORTATIONS DE L'EGYPTE

	Valeur en L.E.	% par rapport au total général
1937	134.000	0,3
1938	154.000	0,5

Comme on le remarque les échanges se développaient d'une année à l'autre. Ainsi les importations de l'Egypte ont augmenté de 1937 à 1938, d'une valeur de 13.000 L.E.

De même les exportations dont la valeur était de L.E. 134.000 en 1937, ont atteint en 1938 la valeur de L.E. 154.000.

Les produits échangés n'étaient pas nombreux. Les importations comprenaient spécialement: thon, sardines, poissons, olives, huiles d'olives, liège, vin et porto. Les importations ne comprenaient que du coton, quelques cotonnades et du riz.

LA GUERRE DE 1939

AU début de la guerre les échanges continuaient normalement. Cependant, dès que l'Italie prit part aux hostilités, tout commerce fut interrompu.

Malgré les nombreux obstacles, l'Egypte continuait à recevoir du liège. Ce produit était expédié à Londres d'où il était réexporté vers l'Egypte.

Quelques rares autres produits sont arrivés en Egypte après avoir suivi le même itinéraire. Les exportations, par contre, ne pouvaient continuer; non seulement pour des raisons internationales et des difficultés de transport, mais pour des raisons économiques qu'imposait au pays l'état de guerre.

Dès l'invasion de l'Italie, le commerce méditerranéen a repris avec une vigueur qui ne cesse d'augmenter.

1945-46

AVEC le Portugal, le mouvement commercial ne tarda pas à reprendre son niveau de 1938. En 1945, les échanges entre les deux pays se sont rapidement développés. En 1946

ils comprenaient déjà plusieurs produits en plus de ceux qui étaient exportés avant-guerre.

Ainsi nos importations comprenaient des lainages, faïences, porcelaine, etc... et des sardines, poissons, liège, olives, etc...

Nous exportons en échange une plus grande quantité de coton (celle d'avant-guerre était augmentée de moitié), du riz, des cotonnades, des tissus populaires, etc.

Ce développement continue actuellement. Les deux pays ayant augmenté leur rendement, multiplié leurs produits et perfectionné leur technique de production durant les années de guerre pourront sans doute activer le mouvement de leurs échanges et multiplier leurs relations commerciales.

ENTRAVES

DEPUIS la guerre plusieurs obstacles entravent le commerce extérieur. Entre l'Egypte et le Portugal, l'obstacle le plus difficile provient de la monnaie. Toutefois un accord avec Londres permet de régler les échanges en sterling, dans une limite déterminée.

Le problème des transports retarde le mouvement commercial mais se pose avec moins d'acuité. Au cours de cette année le transport reviendra à l'état d'avant-guerre. Plus tard il sera même facilité et activé par l'adaptation de moyens modernisés.

Quant au régime des permis d'importation ou d'exportation qui limite actuellement le commerce extérieur égyptien, il s'impose pour des raisons purement économiques et ne sera écarté que lorsque le pays aura retrouvé son économie normale d'avant-guerre.

La lutte actuelle contre la hausse des prix impose, par exemple, une série de restrictions sur l'exportation des produits.

Dans ce domaine aussi, il est à espérer qu'avant 1948, les conditions du pays permettront aux échanges commerciaux de retrouver leur liberté d'avant-guerre.

PERSPECTIVES

LA courbe du mouvement commercial entre les deux pays nous permet d'envisager un développement continu. Les deux pays réalisent actuellement un progrès agricole et industriel qui ne tardera pas à avoir d'heureuses répercussions sur le commerce extérieur.

Il semble toutefois que pour poursuivre cet élan une organisation s'impose. Les deux pays n'ont pas suffisamment de représentants commerciaux qui fassent assez de propagande. A côté des consulats, les producteurs respectifs devraient avoir leurs agents et représentants afin de faire connaître et estimer leurs produits.

Pour conclure, il nous semble que le commerce entre l'Egypte et le Portugal sera bientôt dégagé des restrictions qui entravent son développement et pourra s'activer de plus en plus, à la condition que les industriels et les producteurs en général, accordent à la représentation et à l'organisation des échanges un intérêt particulier.

MAHER HENEIN

"ASSOCIATION ÉGYPTO-EUROPE"

Le Conseil d'Administration de l'Association "Egypte-Europe" s'est réuni le 27 mars à Alexandrie sous la présidence d'honneur de S.E. le Dr. Mohamed Hussein Heikal Pacha, Président du Sénat et la présidence effective du Dr. Mohamed Sadek Fahmi Bey, Conseiller à la Cour de Cassation et Président de l'Association des anciens Universitaires Egyptiens de France, de Suisse et de Belgique.

Dix questions figuraient à l'ordre du jour du Conseil, parmi lesquelles l'élection des Vice-Présidents de l'Association et celle du Trésorier, la constitution du Comité de Direction, celle du Comité du Caire et des Sections dans les principales villes du Royaume ainsi que l'établissement du programme d'action.

Il est à souhaiter que les étrangers qui ont déjà commencé à répondre à l'appel des dirigeants de l'Association "Egypte-Europe" réalisant l'importance de celle-ci et conscients de leurs propres intérêts qui se confondent avec ceux du pays qu'ils ont choisi comme seconde patrie, adhèrent sans tarder à l'Association.

RONSON
LE BRIQUET DE NOTORIÉTÉ MONDIALE

EN VENTE
DANS LES BONNES MAISONS

✓ BUTLER STANDARD P.T. 250
✓ ENGINE TURNED P.T. 315

Agents Exclusifs pour l'Egypte et le Soudan: J. GREEN & Co. Cairo Alexandria C. R. 25998

La page agricole

La réforme des fermes

Parmi les organismes qui s'occupent d'améliorer les conditions du Fellah se trouve l'Association de la Réforme des Fermes. Ayant pour but de contribuer à la réalisation du désir de Sa Majesté le Roi con-



S.E. Fouad Abaza Pacha

cernant le relèvement du niveau de vie des paysans, elle vient de terminer sa première année de travaux. Le niveau de vie du fellah étant si bas, il a donné lieu à d'innombrables plaintes qui ont été formulées en vue de trouver une solution adéquate à ce problème, considéré parmi les plus graves. C'est pourquoi, l'Association en question a été formée parmi les grands propriétaires qui peuvent rendre des services appréciables aux habitants de la campagne, par l'amélioration de leur habitation et de leur hygiène.

Ce groupement a créé, au cours de sa première année, un bureau technique qui a été placé sous la direction bénévole de S.E. Riad Zakaria bey, sous-directeur de la section des bâtiments aux Domaines Royaux. Ce bureau s'occupe d'étudier des modèles des maisons pour fellahs y compris les dépendances et, de tracer gratuitement les plans des fermes-

modèles pour les propriétaires qui désirent réformer leurs fermes. Les membres ainsi que les non-membres de l'Association peuvent profiter des services de ce bureau.

Des recherches poursuivies par ce dernier, il appert que la construction des "ezbas" avec les briques crues est la plus économique et la plus propre à faire face aux intempéries atmosphériques. Une maison composée de deux pièces, d'un four et d'une cour servant d'étable, coûte actuellement L.E. 56. Si elle comprend trois pièces, elle coûte L.E. 78.

Pour donner le bon exemple aux propriétaires des terrains agricoles, les membres de l'Association de la Réforme des Fermes ont commencé eux-mêmes par améliorer le niveau de vie de leurs paysans. En effet, plusieurs d'entre eux,

tels que L.L.E.E. Mohamed Taher pacha, Bahayeddine Barakat pacha, Ahmed el Chérif bey, Ata Afifi bey, Mirrit Ghali bey etc..., ont chargé le Bureau Technique d'élaborer des plans pour la création de nouvelles "ezbas" dans leur domaine agricole. Certains propriétaires ont même commencé la réalisation de leurs projets.

De même, S.E. Fouad Abaza pacha a profité des modèles de maisons conçus par le Bureau Technique, dans l'étude du projet concernant la création d'un groupe de maisons pour les sinistrés de Méadi, sous les hospices du Croissant Rouge.

S.E. Taher pacha, président de l'Association, nous a formulé son désir de voir tous les propriétaires s'occuper sérieusement du relèvement du niveau de vie des paysans. Le Bureau Technique qui siège à

la Société Royale d'Agriculture, se met entièrement à leur disposition pour leur donner tous les renseignements qu'ils demanderaient.

D'autre part, S.E. Fouad Abaza pacha nous a également



S.E. Mohamed Taher Pacha

déclaré que si les propriétaires ne veulent pas améliorer les conditions hygiénique de leurs fellahs par pure humanité, leur intérêt matériel les oblige à le faire. En effet, un paysan, vivant dans des conditions hygiéniques convenables, serait mieux portant et par conséquent fournirait plus de travail.

De même, au cours d'un thé offert la semaine dernière par l'Association de la Réforme des Fermes, l'entretien que nous avons eu avec Abdel Kawji pacha, Mahmoud Youssef pacha, le Dr. Ahmed Hussein bey, Mirrit Ghali bey, Ata Afifi bey et plusieurs autres membres de ces groupements nous a permis de relever leur vif enthousiasme et leur bonne volonté pour assurer au fellah de meilleures conditions de vie.

Gamil Sabban,
Ingénieur-Agronome.

ING. GABRIEL ROGOJAN

EXPERT EN MECANIQUE AUPRES DES TRIBUNAUX

Etablissement de tous projets pour la construction de

COFFRES et CHAMBRES FORTES
POUR BANQUES ET SOCIÉTÉS

Vérification et remise à neuf de tout genre de coffre

3, RUE EL-CHEIFEIN - TEL. 52187 - LE CAIRE

EGYPTIAN JUTE Co.

S.A.E.

**Sacks, Bags, Hessians
& Sewing Twines**

Head Office

17, SHARIA KASR EL NIL — TELEPHONE 47446

Factory

SHOUBRA EL KHEIMA — TELEPHONE 43076

NATIONAL BANK OF EGYPT

Discours prononcé par le Président du Conseil à l'Assemblée Générale Ordinaire

VOILA bientôt deux ans que la guerre est terminée et cependant le monde ne jouit pas encore des bienfaits de la paix. Les traités avec les anciens alliés de l'Allemagne sont signés, mais il reste à savoir dans quelle mesure la confiance pourrait renaitre tant qu'un accord général au sujet de l'Allemagne ne sera pas conclu.

Partout dans le monde les traces de la destruction et de la désorganisation provoquées par la guerre sont encore profondes, et il faudra longtemps avant de voir des conditions normales rétablies. Le passage à l'économie de paix s'opère, il est vrai, progressivement, mais il engendre, dans plusieurs pays, des problèmes sociaux qu'aggrave l'inflation. Des budgets sont en déficit, des monnaies perdent de leur pouvoir d'achat par une expansion continue de la circulation et du crédit, des parités de change demeurent instables et souvent artificielles. Il s'ensuit que les contrôles d'Etat, sous toutes leurs formes, ne montrent pas encore des signes appréciables de relâchement.

Dans ces conditions, comment s'étonner que les échanges internationaux, bases de tous les plans de relèvement, n'aient pas encore repris leur rythme d'avant-guerre. Le Fonds Monétaire International et la Banque Internationale de Reconstruction sont définitivement constitués, mais ces deux Institutions ne pourront vraiment contribuer à un meilleur équilibre économique dans le monde que si l'esprit de coopération internationale l'emporte sur des particularismes toujours trop accentués. La primauté du politique sur l'économique reste encore flagrante, et si un rapprochement des points de vue divergents sur le plan politique ne s'opère pas, la reconstruction économique du monde n'en serait que plus gravement menacée.

LA SITUATION EN EGYPTE

Ce tableau, un peu sombre, ne devrait pas nous faire perdre de vue la situation relativement privilégiée de l'Egypte qui, dans l'ensemble, reste encore favorable. Si l'on note, en général, une certaine contraction dans le mouvement d'affaires, due en partie au retrait des armées alliées, il n'en subsiste pas moins des signes multiples de prospérité. Ceci ne veut point dire d'ailleurs que dans chacun des secteurs de l'économie générale: agriculture, industrie, commerce extérieur, finances publiques et privées, ne se soient posés au lendemain de la guerre certains problèmes dont l'examen ne peut manquer d'intéresser.

La caractéristique de notre économie générale est l'existence d'un déséquilibre entre les biens disponibles en Egypte et le volume des signes monétaires. En d'autres termes, il s'agit d'une situation inflationniste due à un excédent de moyens de paiement, mais elle est loin d'être comparable à celle qui sévit dans plusieurs pays qui ont dû financer leurs dépenses par des émissions de billets sans couverture. Chez nous, cet excédent de signes monétaires émis pendant la guerre a pour contre-partie de solides réserves: les avoirs sterling résultant des dépenses des armées alliées pendant la guerre. Ces dépenses ont d'ailleurs graduellement diminué, et on peut estimer qu'elles n'ont atteint en 1946 qu'un tiers environ de celles effectuées en 1945.

L'EMISSION

Cette régression se reflète dans l'émission, laquelle n'ayant pas cessé d'augmenter depuis Décembre 1938, accuse en Décembre 1946, pour la première fois depuis huit ans, une diminution. Celle-ci est de l'ordre de L.E. 3.000.000 par rapport à Décembre 1945. En outre, et ceci est important à noter, le mouvement saisonnier de l'émission reprend sa courbe habituelle d'avant-guerre qui était fonction de l'achat de la récolte de coton. En effet, l'émission qui s'élevait à L.E. 146.000.000 à fin janvier 1946, baisse progressivement à L.E. 138.000.000 vers la mi-septembre, pour remonter, dès le début de la saison cotonnière, et atteindre L.E. 145.000.000 à fin décembre. Depuis cette date, une nouvelle diminution a été enregistrée et l'émission se chiffrait par L.E. cent quarante millions au 22 mars 1947. Le retour au mouvement normal de l'émission, quoiqu'à un niveau de chiffres enflés, indique la mesure dans laquelle l'afflux de fonds étrangers vers l'Egypte a diminué.

LE NIVEAU DES PRIX

Le départ des troupes, conjugué avec la reprise des importations, a déjà entraîné une légère baisse des prix, mais ces derniers, aussi bien pour les produits agricoles qu'industriels, restent encore élevés par rapport aux prix de plusieurs pays, et un réajustement de nos prix est devenu nécessaire. Toutefois, les prix mondiaux ont eu récemment une tendance à la hausse, et si celle-ci persistait l'effort de réajustement requis en Egypte ne pourrait qu'en être facilité. Un contrôle efficace des prix et de la consommation des principaux produits, un relâchement des restrictions qui entravent encore aussi bien les importations que les exportations, une répartition plus équitable des charges fisca-

les dans l'agriculture et l'industrie s'inspirant davantage des intérêts des consommateurs, sont autant de mesures qui pourraient contribuer à un meilleur équilibre économique et social.

L'AGRICULTURE

Une amélioration sensible de la position statistique du coton s'est opérée au cours de l'année 1946, alors qu'au début de l'année elle apparaissait bien inquiétante. En effet, les stocks au 31 décembre 1945 étaient estimés à 12.300.000 cantars; au 31 décembre 1946 ils tombaient à 11.344.000 cantars, ou une diminution de près de 1 million de cantars, qu'il faut attribuer à une demande accrue provenant de l'étranger. Du 1er septembre 1946 au 31 décembre, nous avons exporté 1.997.000 cantars alors que nous n'avions expédié au cours de la même période, en 1945, que 857.000 cantars. C'est surtout la position statistique des longues fibres qui paraissait dangereuse et il est heureux que nous ayons pu écouler 788.000 cantars de Karnak dans les quatre derniers mois de l'année 1946, contre 265.000 cantars dans la même période de l'année précédente. Il n'en reste pas moins que nous détenions encore dans le pays, au 31 décembre 1946, près de 6.600.000 cantars de Karnak, dont près de la moitié était entre les mains du Gouvernement. Il faut espérer que jusqu'à la fin de la saison nos expéditions en longues fibres allégeront cette position. La décision de limiter la superficie cultivable en Karnak, dans la saison de 1947/48, à 315.000 feddans, contre 818.000 feddans l'année dernière, est une mesure qui s'imposait, et il est regrettable qu'on n'y ait pas eu recours plus tôt.

Quant aux prix, ils ont, d'une part, réagi devant les mouvements successifs de hausse et de baisse enregistrés en Amérique l'année dernière, et d'autre part, ont reflété la modicité de nos stocks en Ashmouni. C'est ainsi que cette variété atteignait le prix du Karnak dès le mois de septembre pour bientôt le dépasser et atteindre jusqu'à 5 dollars d'écart. Cette marge s'est retrécie par la suite devant la demande de longues fibres provenant surtout des Etats-Unis, des Indes et d'Europe.

Pour conclure, je ne pourrais que répéter ce que je disais ici même l'an dernier. Il faut qu'une politique du coton soit établie car on ne peut tout de même pas compter toujours sur l'intervention du Gouvernement qui lui-même pourrait se trouver, tôt ou tard, aux prises avec une situation qui aurait pu être évitée si les conjonctures de production, de consommation et des prix mondiaux, étaient envisagées avec la longueur de vue nécessaire à tout pays dont la stabilité économique repose principalement sur l'agriculture.

L'INDUSTRIE

L'INDUSTRIE a bénéficié, en général, d'une situation assez favorable, et les résultats financiers ont été sensiblement les mêmes que l'année précédente. Certaines entreprises ont continué à être avantagées par la pénurie des importations mais leur prospérité n'en demeure pas moins factice. D'autres, par contre, en voie de rééquipement, devraient pouvoir continuer leur activité, (et même augmenter leur production, au point où il n'est pas

NATIONAL BANK OF EGYPT

AVIS

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la National Bank of Egypt, réunie le 26 mars 1947, au Siège Social au Caire, a approuvé les comptes de l'Exercice clos le 31 décembre 1946 et a décidé la distribution d'un dividende de dix-sept pour cent, soit trente quatre shillings par action. Une répartition de quatre pour cent (8/-), sous déduction des impôts, a déjà été faite le 1er septembre 1946. Le solde de treize pour cent (£16.0d) est payable, sous déduction des Impôts, à partir du 27 mars 1947, contre remise du coupon No. 81:

en EGYPTE: au Siège de la National Bank of Egypt, au Caire et à sa Succursale d'Alexandrie;

à LONDRES: aux guichets de la National Bank of Egypt, 6 & 7, King William Street, E.C.4.

Le Caire, le 27 mars 1947.

prématuré d'envisager des possibilités d'exportations. La levée des restrictions à l'exportation est donc souhaitable. On devrait par la même occasion, et pour les quelques années à venir, atténuer les droits de douane sur les machines, et accessoires de fabrication, les lubrifiants et combustibles que l'industrie utilise, afin de lui permettre d'abaisser ses prix de revient et à la fois encourager l'esprit d'entreprise.

Il n'en reste pas moins qu'un problème subsiste, et c'est celui de la consommation locale qui devrait normalement absorber une part plus grande de la production nationale pour peu que les prix des produits fabriqués à l'usage de la masse soient à sa portée. Mais le monopole de fait créé par la guerre a incité une augmentation exagérée des prix et des bénéfices, qui à leur tour ont encouragé une expansion excessive des frais généraux, et il est douteux que les industries qui ont profité de cette situation puissent s'adapter aux conditions économiques du temps de paix sans une révision radicale de leur prix de revient.

La nécessité d'établir une politique industrielle constructive s'impose donc plus que jamais si l'on veut assurer au développement pris par notre industrie pendant la guerre des assises solides en temps de paix.

LE MARCHÉ DES VALEURS

UN autre facteur qui contribuerait au développement de l'industrie, comme à celui d'autres secteurs de l'économie, serait le rétablissement du marché des capitaux sur des bases saines. Le régime des prix minima à la Bourse se justifie en période de crise afin de freiner des ventes massives et d'empêcher des baisses de prix verticales, jusqu'à ce que la confiance renaisse. Le maintien de ces mesures, sans que la nécessité s'en fasse vraiment sentir, entrave la circulation des capitaux, et cela au détriment des entreprises existantes, de celles en voie de se créer, ou du financement de projets éventuels émanant du Gouvernement. Il est permis de se demander si la restauration de la liberté dans le marché des valeurs ne serait pas préférable, même si cela devait entraîner une certaine baisse dans les prix de quelques titres.

LE COMMERCE EXTERIEUR

NOTRE commerce extérieur s'est nettement amélioré au cours de l'année 1946, aussi bien en volume qu'en valeur. Nos importations se sont élevées à L.E. 83.247.000 contre L.E. 60.476.000 en 1945, nos exportations à L.E. 68.993.000 contre L.E. 45.159.000 l'année précédente. La valeur de nos échanges en 1946 est la plus élevée depuis 1920. Le déficit de la balance commerciale s'élève à L.E. 14.254.000 contre L.E. 15.317.000 en 1945.

La valeur de nos importations de Grande-Bretagne a plus que doublé d'une année à l'autre: L.E. 24.950.000 en 1946, contre L.E. 10.955.000 pour l'année 1945. Nos exportations vers la Grande-Bretagne ont été sensiblement les mêmes en 1946 que l'année précédente avec L.E. 11.000.000.

La valeur des marchandises en provenance des Etats-Unis reste pratiquement stationnaire avec L.E. 9.110.000 contre L.E. 8.428.000 en 1945. Nos exportations sont en augmentation et atteignent L.E. 5.570.000 contre L.E. 2.920.000 en 1945.

Ce qui est à noter dans notre commerce extérieur de l'année passée c'est la reprise de nos échanges avec l'Europe continentale. Nos importations d'Italie se sont élevées à L.E. 6.000.000 alors qu'elles étaient nulles en 1945. Nos exportations vers ce même pays ont atteint L.E. 9.940.000 contre L.E. 636.000 en 1945. L'Italie devient ainsi notre meilleur client après la Grande-Bretagne.

Nos importations de France se sont élevées à L.E. 3.170.000 en 1946, alors qu'en 1945 elles ont été pratiquement nulles. Nos expéditions, par contre, sont en régression: L.E. 25.500.000 contre L.E. 7.118.000 en 1945.

Les envois de Belgique et de Norvège sont aussi plus consistants.

Nos exportations vers la Grèce ont atteint L.E. 2.120.000, contre L.E. 127.000 en 1945.

Aux perspectives de notre commerce extérieur est intimement liée la question des devises étrangères et des avoirs sterling.

LES DEVICES ETRANGERES

UNE des conséquences économiques de la guerre a été d'affaiblir dans une grande mesure les ressources en devises de la plupart des pays. Cette pénurie a entraîné une série de restrictions de change et d'échanges dont la suppression semble encore lointaine, puisqu'il s'agit pour presque tous les Etats d'utiliser les faibles réserves de devises dont ils disposent pour l'importation des matières essentielles à la reprise de la vie économique. L'atténuation de ces mesures quoique légère, se fait déjà sentir, elle ne sera substantielle que lorsque les déséquilibres actuels dans la production et les finances publiques seront redressés.

Le cas de l'Egypte est quelque peu différent car elle dispose de réserves importantes en sterling. Pour nous, c'est plutôt la question des possibilités d'utilisation de ces sterling qui se pose et je reviendrai sur ce problème tout à l'heure en traitant des avoirs sterling.

Nos difficultés actuelles en devises se limitent aux dollars et autres monnaies dites rares. Avant la guerre, l'Egypte avait normalement une balance commerciale excédentaire, et aussi longtemps que les devises restaient librement convertibles, elle pouvait financer toutes ses importations sans difficulté. La guerre a déréglé aussi bien l'équilibre de nos échanges que la convertibilité. Il est donc essentiel que notre balance commerciale retrouve son équilibre aussitôt que possible, ou tout au moins, que nos recettes de l'étranger couvrent l'ensemble de nos paiements ex-

térieurs. Cela ne semble pas réalisable dans un avenir immédiat car nous avons de lourdes pertes matérielles à combler — équipement agricole, industriel, matériel de transport — que nous ne pouvons acheter qu'à l'étranger. Mais, comme je viens de le dire, un effort doit être tenté en vue d'atteindre dans un proche avenir cet équilibre, car la clause de l'accord anglo-américain, aux termes duquel le produit des transactions courantes est librement échangeable en toute autre devise à partir du 15 juillet prochain, ne constituerait, à elle seule, qu'un remède insuffisant. Quant au Fonds Monétaire, il ne faut pas oublier que les facilités qu'il offre ne sont qu'à court terme et remboursable en or ou en devises étrangères.

Les années de guerre ont lourdement pesé sur notre balance des comptes avec les pays à change rare. Avec les Etats-Unis le déficit net pour la période allant de 1939 à 1946 s'élève à 50 millions de dollars, compte tenu des dollars qui ont été cédés en contre-partie des dépenses effectuées ici par l'armée américaine. Notre déficit en francs suisses peut être évalué à l'équivalent d'environ 20 millions de dollars. Quant à nos échanges avec le Chili, dont la devise est toutefois moins rare, nos importations au cours de la période 1939/46 se sont élevées à l'équivalent de Lst. 20 millions, alors que nos exportations ont été nulles.

Pour faire face à nos besoins, nous devons chercher surtout à accroître nos exportations, c'est-à-dire, celles de notre coton, puisque ce produit représente toujours près de 80 0/0 du total de nos expéditions, en tentant surtout d'augmenter la proportion de nos ventes aux pays à change rare.

Au cours de l'année, le Comité du Contrôle des Changes, présidé par un Sous-Secrétaire d'Etat au ministère des Finances, et composé de fonctionnaires appartenant au Ministère des Finances et à la Banque Nationale, a continué à rechercher, selon les directives générales du Gouvernement, la meilleure utilisation possible des allocations de devises rares et autres dont l'Egypte dispose par ses accords financiers avec l'Angleterre. Une coopération des plus heureuses est ainsi née entre le ministère des Finances et la banque Nationale, et qui permet au ministère d'être constamment au courant de la situation des changes ainsi que des dispositifs de contrôle dans les différentes zones monétaires.

LES AVOIRS STERLING

JE disais tout à l'heure, en parlant des devises, que l'Egypte était dans une situation différente par rapport à d'autres pays ayant participé à la guerre, puisqu'elle détient des réserves importantes en sterling. Vous savez comment ces avoirs se sont constitués. Pendant la guerre, les Alliés ont effectué ici des dépenses dont la totalité a dépassé de beaucoup leur possibilité de remboursement par l'exportation de marchandises. Il en est résulté, par le mécanisme de conversion automatique du sterling en livre égyptienne et vice-versa, une accumulation d'avoirs en sterling qui représentent en même temps nos principales réserves monétaires et notre première ligne de défense contre une balance commerciale déficitaire.

Le problème qui se pose pour nous est celui de l'utilisation de nos avoirs pour satisfaire nos besoins en biens de production et de consommation en provenance, non seulement de la zone sterling, mais aussi des autres zones monétaires. Il est certain qu'une créance de l'ordre de Lst. 425.000.000 ne peut pas être convertie en marchandises tout de suite. Elle ne peut être réalisée que par des transferts annuels au fur et à mesure des possibilités d'exportations ou de paiement en devises libres de notre grand débiteur. Déjà l'effort de production et d'exportation de la Grande-Bretagne accompli depuis la fin des hostilités, tout en maintenant à l'intérieur un niveau de consommation réduit, est des plus méritoires. L'indice du volume des exportations, en prenant pour base l'année 1938 égale à 100, était de 31 en 1944, 46 en 1945, et dépasse 110 dans le dernier trimestre de 1946. Il faut voir dans cet élan un ferme désir de récupérer les marchés traditionnels, d'améliorer le déficit de la balance des comptes, et de maintenir en même temps le renom de la solvabilité britannique.

Un autre aspect de la question, qui n'est pas sans importance, est que ces avoirs ne sont pas la propriété du Gouvernement égyptien mais celle d'un grand nombre de particuliers et d'institutions financières, commerciales et autres, dont notre propre Banque. Ils comprennent aussi la plus grosse partie de la couverture de l'émission. Il ne s'agit donc pas ici d'une dette intergouvernementale. En fait, ces avoirs sont si profondément enracinés dans l'édifice économique du pays, font tellement corps avec lui, que toute réduction entraînerait les répercussions les plus graves, non seulement sur le change, mais encore sur l'économie égyptienne en général. En outre, tout règlement comportant des transferts à la Grande-Bretagne de ces avoirs créerait aussi un problème de financement intérieur. Pour la Grande-Bretagne le noeud du problème réside dans la charge annuelle résultant de ces dettes, et le fait que nos avoirs soient détenus pour une très grande part en Bons du Trésor Britannique ne portent intérêt qu'à 1/2 pour cent l'an, rend injustifiée toute réclamation pour une réduction de ces avoirs.

Un échange préliminaire de points de vue eut lieu au début de ce mois entre la Délégation financière britannique, présidée par Sir Wilfrid Eady, et la Délégation égyptienne présidée par Mahmoud Mohamed El-Darwish bey et composée des experts du Ministère des Finances ainsi que de notre Gouverneur, notre Secrétaire Général et le Directeur de l'Emission. Ces pourparlers ont permis de mettre en relief les problèmes que posent ces avoirs pour chacun des deux pays.

(suite en page 19)

LES POURPARLERS ÉCONOMIQUES LIBANO-SYRIENS

La thèse syrienne: Limiter ou interdire les importations - Relever les tarifs douaniers.

La thèse libanaise: Favoriser au maximum les importations pour conserver au Liban son rôle commercial - Réduire les tarifs douaniers

Les Conseils Economiques Supérieurs du Liban et de Syrie viennent de tenir leurs assises durant trois jours consécutifs dans la capitale syrienne. Des problèmes d'importance capitale pour l'avenir économique des deux pays ont été discutés. Les textes officiels ne donnant qu'une idée imparfaite des échanges de vues intervenus et de la portée des décisions prises. Me. Gabriel Ménassa, Président de la Société Libanaise d'Economie Politique et Vice-Président du Conseil Economique libanais, qui se trouvait à la tête de la délégation libanaise a bien voulu éclairer les lecteurs du "Commerce du Levant" sur ces diverses questions, voici les déclarations qu'il a faites à ce sujet:

"L'atmosphère très cordiale qui a prévalu tout au long de nos discussions avec nos frères syriens nous a permis de préciser très objectivement et avec une très grande netteté les points sur lesquels nos deux économies se rejoignent et ceux sur lesquels elles sont divergentes.

UN CONFLIT DE DOCTRINE

"Je dois dire en premier lieu que ces divergences proviennent d'un conflit de doctrine. La Syrie préconise une restriction générale ou même une prohibition des importations, en vue d'éviter une évasion de capitaux entraînant l'appauvrissement du pays, de même qu'elle réclame simultanément un relèvement considérable des tarifs douaniers.

"Nous considérons, quant à nous, que la véritable richesse d'un pays consiste dans son aptitude à produire des marchandises et des services. A l'encontre des théoriciens de la doctrine mercantiliste en faveur il y a deux siècles, nous estimons que cette richesse ne dépend point de la fortune des citoyens ou de la masse d'argent que ce pays peut posséder.

"Or, tant qu'il existe un écart et une disproportion considérables entre nos prix intérieurs et les prix mondiaux, il nous est impossible de produire à des conditions avantageuses en vue de l'exportation. Des restrictions sur les importations ne feraient en pareil cas qu'aggraver notre malaise économique et approfondir le fossé qui sépare les prix intérieurs des prix mondiaux.

"Nous sommes donc condamnés à importer, et à importer beaucoup, et ce en vue notamment des considérations suivantes:

1) — Pour arriver à la saturation de notre marché sur la plupart des articles de nécessité courante et obtenir ainsi une baisse substantielle des prix par le jeu normal de la loi de l'offre et de la demande.

2) — Il serait utile d'accroître nos importations — même s'il doit en résulter une raréfaction de notre instrument monétaire — car un tel accroissement permettrait d'en renforcer le pouvoir d'achat et entraînerait par voie de conséquence une baisse du coût de la vie.

3) — Le Liban, pays de commerce et de transit par excellence, tête de pont du mouvement de voyageurs entre l'Occident et l'Orient, recevant 150 bateaux tous les mois, pays de tourisme et de villégiature, le Liban doit reconstituer son stock d'avant-guerre et être largement pourvu non seulement en produits de première nécessité, mais même je dirais en articles de luxe, pour pouvoir remplir efficacement son rôle économique.

"Or, l'adoption des mesures préconisées par nos frères syriens constituerait un suicide pour l'économie libanaise, car il est d'une nécessité impérieuse pour nous de normaliser les conditions de notre production industrielle et agricole (production fruitière de qualité), et de développer le tourisme, à la faveur d'une harmonisation de nos prix intérieurs avec les prix mondiaux.

"On le constate aisément: l'écart entre les deux thèses est considérable. L'atmosphère de parfaite cordialité qui a dominé les réunions de Damas aura tout au moins servi à faire connaître à chaque délégation le point de vue de l'autre délégation.

"Notre tâche n'a pas été facile. Nous avons essayé, des deux côtés, de nous faire mutuellement des concessions. Les décisions auxquelles nous avons abouti ne s'écartent point dans leurs lignes générales, des recommandations déjà faites par l'ensemble des milieux économiques libanais au Ministère de l'Economie Nationale en vue notamment d'accorder la priorité, dans la distribution des devises rares, aux importations destinées au développement et au renouvellement de notre équipe-

ment agricole et industriel et à celles des articles standard et de première nécessité, pour arriver à réduire le coût de la vie dans les proportions souhaitées.

"Nous avons jeté au cours de nos discussions, des bases solides pour des travaux et des études embrassant un champ plus vaste, en vue d'aboutir à l'adoption, par chacun de nos deux pays, d'une politique et de plans économiques stables et de longue haleine".

POURQUOI NE FAUT-IL PAS CRAINDRE DE GRANDES IMPORTATIONS

Touchant plus spécialement la thèse libanaise défendue à Damas sur la nécessité de développer les importations, le Vice-Président du Conseil Supérieur Economique libanais a précisé sa pensée de la manière suivante:

"J'estime, a-t-il déclaré, que ce serait une hérésie que de chercher à limiter les importations, surtout celles qui sont faites avec des capitaux libanais placés dans la zone du sterling entre Juillet 1943 et Mars 1946 ou évadés depuis du pays, ou enfin avec des francs français. Ce pays n'a pas gagné au cours de la guerre autant qu'on le croit. Il a vu transformer son stock marchandises et les services rendus par ses populations en papier-monnaie. C'est l'opération inverse que nous cherchons justement à réaliser, en favorisant la reconstitution de nos stocks et la reconversion en produits commerciaux d'une grande partie de nos avoirs en papier-monnaie (créances sur l'étranger).

"Notre ami M. Saïd Hémadé, Professeur d'Economie Politique à l'Université Américaine et membre de la délégation économique libanaise, l'a longuement exposé à la délégation syrienne. Nous devons importer, et ne pas craindre le grand volume de nos importations. Pendant les 5 ou 6 dernières années, nous avons beaucoup exporté (exportations invisibles, ventes et fournitures sur place aux armées et services rendus). Nous devons maintenant importer sans craindre la contraction de l'instrument monétaire en circulation ou en dépôt.

"Si le Gouvernement libanais déclarait aujourd'hui son intention de limiter les importations ou de les prohiber, les prix sur notre marché connaîtraient un nouveau bond. D'autre part, il y aurait une hausse du cours de l'or si jamais le papier-monnaie libanais en circulation ne pouvait plus être affecté à des achats libres dans la zone du franc.

"Enfin, n'oublions pas que la Transjordanie, elle, ne prohibe pas les importations, et que nous recevons de ce fait pour des millions de livres de marchandises qui passent facilement des frontières mal surveillées.

"Un point mérite d'être signalé: c'est recourir à des remèdes artificiels à nos problèmes économiques que de suggérer un nouveau relèvement des droits de douane simultanément avec des restrictions ou des prohibitions sur les importations. Tachons plutôt de favoriser nos exportations par la réduction du coût de la vie et du coût de la production. Cherchons de nouveaux moyens d'améliorer notre balance commerciale plutôt qu'une solution de paresse consistant en des mesures négatives.

CONCLUSION

"Le mois prochain se tient à Genève la seconde réunion du Comité préparatoire de la Conférence du Commerce mondial, qui doit donner une charte de liberté aux relations commerciales entre les nations et consacrer le retour à l'économie libérale. La guerre de 1939-1945 a été préparée par la politique autarcique des pays totalitaires, suivie par d'autres pays. Pour asseoir solidement la paix, un régime économique et commercial assurant la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux doit être instauré. Nous revenons ainsi au système libéral de spécialisation des divers pays, aux régimes douaniers libéraux et à la suppression des préférences tout comme des discriminations économiques entre les peuples.

"Décidément, le Liban et la Syrie réunis constituent une trop petite entité économique pour vouloir se lancer dans la voie de l'autarcie."

(Extrait du "Commerce du Levant").

NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT

Liban

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES D'ORIGINE ETRANGERE

Une circulaire officielle adressée à tous les départements ministériels leur demande d'envoyer au Ministère de l'Intérieur la liste des fonctionnaires d'origine étrangère, exerçant dans leurs différents services, ainsi que la date de leur naturalisation.

Cette mesure semble indiquer que le Gouvernement envisage l'élaboration d'un nouveau statut relatif aux personnes étrangères ayant acquis la nationalité libanaise au cours des dernières années.

EXONERATION DES TAXES POUR L'INDUSTRIE LOURDE ETRANGERE

Le Ministre de l'Economie Nationale a mis au point un projet de loi exonérant toutes les industries lourdes qui seront installées au Liban par des sociétés étrangères de toute taxe douanière et de l'impôt sur le revenu pour une période de 5 à 10 ans.

Le but de cette mesure est d'encourager les grandes firmes mondiales, en particulier les usines automobiles américaines, à créer au Liban des ateliers de montage, de réparation et de fabrication des pièces de rechange de leurs voitures et autres véhicules.

RELATIONS COMMERCIALES AVEC L'INDONESIE

Des rapports sont parvenus au Ministère des Affaires Etrangères faisant état du désir de la République d'Indonésie d'établir des relations économiques avec le Liban sur la base des échanges commerciaux par troc.

ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LA NORVEGE

On sait que le Gouvernement norvégien avait fait part au Gouvernement libanais de son désir de voir se développer les échanges commerciaux entre les deux pays.

Des entretiens auraient lieu prochainement à Beyrouth à l'occasion du passage du Ministre des Affaires Etrangères de Norvège qui effectue, en ce moment, une tournée dans le Moyen-Orient.

LA REUNION DE CHTAURA

M. Riad Solh, Président du Conseil, M. Abdallah Yaffi, Ministre des Finances p.i. et M. Kamal Djoumbat, Ministre de l'Economie Nationale, ont quitté Beyrouth pour Chtaura où les pourparlers furent immédiate-

ment engagés avec leurs collègues syriens.

Le communiqué suivant a été publié à la suite de cette conférence :

"Le gouvernements syrien et libanais ont tenu Samedi 8 Mars courant une réunion à Chtaura. Le Président du Conseil et les Ministres des Finances et de l'Economie Nationale représentaient le gouvernement syrien, tandis que le gouvernement libanais était représenté par le Président du Conseil et les Ministres des Finances et de l'Economie Nationale.

"Les entretiens ont porté sur les questions politiques et économiques qui intéressent les deux pays :

1) — L'examen de l'ordre du jour prévu pour la session du Conseil de la Ligue Arabe, qui s'est ouvert le 17 mars courant.

2) — La représentation de la Syrie et du Liban au Congrès de l'Office Commercial International de l'ONU, qui se tiendra le 15 Avril 1947.

3) — L'étude et la réglementation des importations et des exportations, et l'octroi des devises rares.

4) — L'examen des divers moyens susceptibles de faire baisser les prix.

EXPORTATION SANS LICENCES

Le Ministre de l'Economie Nationale a publié sous le No. 3753 l'arrêté suivant :

Article I — Sont exemptés de la licence d'exportation les produits locaux expédiés à l'étranger au moyen de colis postaux et dont la valeur ne dépasse pas 20 livres libanaises.

Article II — Tout voyageur (quel que soit le nombre des membres de sa famille) a le droit d'emporter avec lui des articles de production locale sans licence d'exportation, à condition que leur valeur ne dépasse pas 200 L.L. et que les produits emportés ne dépassent pas les quantités suivantes : 17 kilos d'huile, d'olives, 2 kilos de sucre, 2 kilos de riz.

Article III — Les services des Douanes laisseront passer ces articles sans exiger un visa du Ministère de l'Economie Nationale.

LES VIREMENTS POSTAUX ENTRE LE LIBAN ET L'AMERIQUE

Un accord serait intervenu entre les gouvernements américains et libanais pour porter de 100 à 200 dollars le montant des virements postaux entre les Etats Unis et le Liban.

POUR TOURISTES ET HOMMES D'AFFAIRES SE RENDANT EN FRANCE

Mr. Alfred Caporal, concessionnaire exclusif des Automobiles Citroën, actuellement à Paris informe son bureau qu'il a réussi à obtenir des usines Citroën, la livraison en France de voitures aux personnes résident en Syrie et au Liban et désirant utiliser leurs voitures en France sous le régime du triptyque international.

REDUCTION DES TARIFS DE TRANSPORT

A la suite d'une conférence tenue au cabinet de la Présidence du Conseil entre le ministre des Travaux Publics et les hauts fonctionnaires des services intéressés, il a été décidé d'apporter une réduction de 15 à 20 % sur les tarifs actuels des transports automobiles.

AU CONGRES AGRICOLE INTERNATIONAL D'AMSTERDAM

Le Gouvernement Libanais a reçu une communication du Gouvernement Néerlandais l'invitant à prendre part au Congrès Agricole international qui se tiendra à Amsterdam du 15 au 22 Avril prochain.

DES ARBRES POUR LE LIBAN

Une expérience unique dans l'histoire du Liban, pays fameux pour ses cèdres séculaires, a été tentée il y a quelques jours au sommet de deux montagnes recouvertes de neige de ce beau pays.

Le 7 mars, environ deux millions de graines de pins d'Alep, de cèdres et de sapins de croissance rapide, ont été semées du haut des airs, par un avion américain, sur le pendant du Djebel Keniseh, au bout de la vallée de Bekaa et à 30 kilomètres à l'est de Beyrouth.

Le 10 mars, le même avion est retourné au dessus de Djebel Keniseh pour semer des centaines de milliers de graines du fameux cèdre du Liban, puis vola vers le sud pour planter sur le Mont Hermon des cèdres, des sapins et des pins d'Alep sur les hauteurs montagneuses qui dominent le Liban du sud, la Syrie et la Palestine.

Les semences destinées à cette expérience ont été fournies par la section forestière du ministère de l'Agriculture libanais, qui mène une campagne constante pour laisser pousser les cèdres sur les pentes des montagnes du pays. L'expérience a été suggérée par un expert agricole de la "Near East Foundation, organisation philanthropique financée par les Etats-Unis et qui opère comme station expérimentale agricole au Liban, parmi d'autres nombreuses activités dans le Proche-Orient. La plantation en masse du haut des avions a donné des résultats

efficaces dans certaines régions des Etats-Unis, et l'on espère que cette méthode s'avèrera également fructueuse pour le développement de l'industrie forestière au Liban.

Syrie

LES BESOINS DE LA SYRIE EN DOLLARS

Parlant des besoins de la Syrie en dollars, lors d'une récente conférence de presse, M. Hikmat Hakim, Ministre de l'Economie Nationale, a déclaré notamment :

"Nous avons utilisé l'année dernière 4 millions et demi de dollars de plus que notre part et cette quantité de devises rares sera retranchée de ce qui nous revient pour 1947. D'un autre côté, nous essayons de trouver des dollars et autres devises rares pour répondre aux besoins du pays. C'est ainsi que nous avons obtenu d'Italie 1 million et demi de dollars en échange de 7.500 tonnes de blé. Et nous négocions actuellement avec la Roumanie pour lui céder des céréales et autres produits agricoles en échange de couronnes suédoises.

"Nos besoins en dollars sont très grands, a ajouté le Ministre. Actuellement la situation se présente comme suit : Nous avons versé 11 millions et demi de dollars au Fonds Monétaire International du fait de notre adhésion à l'accord de Bretton Woods; nous avons déjà 4 millions et demi de dollars de déficit et la part annuelle de la Syrie en dollars est de 5 millions seulement".

A L'ITALIE LA VENTE DE CEREALES

Les négociations avec la mission commerciale italienne pour la vente de céréales syriennes à l'Italie ont été couronnées de succès. La transaction conclue porte sur 7500 tonnes de blé à 200 dollars la tonne, soit une valeur globale de 1.500.000 dollars. De son gouvernement touchant les prix demandés par la Syrie.

LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

La circulation fiduciaire en Syrie s'est élevée au 15 Février dernier à 195.250.000 L.S.

UN NOUVEAU QUAI AU PORT DE LATTAKIEH

Le Gouvernement a décidé la construction d'un grand quai dans le port de Lattaquieh afin de faciliter l'accostage des bateaux et la manutention des marchandises.

Etablissements Bamco S.A.E.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs les Actionnaires,

Suivant l'article 55 des Statuts de votre Société, le premier exercice social prend fin le 31 décembre de l'année suivant la constitution définitive de la Société. Votre société ayant été constituée définitivement par décret royal du 12 juin 1946, le premier exercice social se termine donc le 31 décembre 1947 et la première Assemblée Générale Ordinaire aura lieu après la clôture de ce premier exercice.

Votre Conseil cependant estime qu'il est opportun de vous soumettre un rapport ainsi que des comptes pour les activités de la Société en 1946, afin de ne point vous laisser sans données et informations pendant un laps de temps aussi prolongé, ni de vous priver d'un revenu déjà acquis et dont la répartition définitive ne peut avoir lieu qu'après la clôture au 31 décembre 1947.

Le présent rapport et les comptes y annexés couvrent donc la période d'activité de la Société "en formation" c'est-à-dire du 1 janvier 1946 jusqu'au 11 juin 1946 ainsi que la période subséquente soit du 12 juin 1946 date de la constitution définitive, au 31 décembre 1946.

Au cours de la première période votre Conseil a procédé aux diverses formalités et opérations relatives au rachat par votre société des activités des anciennes entreprises BAMCO, BELMODE et LUXAC, rachat qui a été ratifié par l'assemblée générale extraordinaire du 26 octobre 1946 et confirmé par celle du 23 novembre 1946.

La période sous examen coïncide précisément avec une époque de transition au cours de laquelle toutes les activités commerciales jusqu'alors soumises à l'économie de guerre, se sont réadaptées aux nouvelles conditions économiques de l'après-guerre. Votre Conseil a jugé que sa tâche primordiale consistait à renouer les relations avec les pays producteurs d'Outre-Mer. A cet effet l'Administrateur Délégué s'est rendu en Europe et aux Etats Unis et a procédé à l'ouverture de nos propres bureaux d'achat à Londres et à New York. Le concours de notre Société soeur en Belgique et une efficace représentation à Paris, nous mettent également en mesure de nous fournir directement aux sources mêmes de production dans les conditions de choix et de prix les plus favorables.

Quoique l'approvisionnement demeure encore difficile par suite des livraisons lentes des pays Européens et de l'irrégularité des moyens de transport ainsi que de l'allocation parcimonieuse de devises rares pour les produits Américains, votre Société a néanmoins été en mesure de renouveler presque entièrement son stock après avoir écoulé dans de bonnes conditions les anciennes marchandises. De ce fait nous avons non seulement présenté à notre clientèle les dernières nouveautés et maintenu notre réputation d'être toujours à la page en matière de vêtements pour dames et fillettes, mais nous avons également pu offrir des marchandises aux nouveaux prix d'après-guerre.

Votre Société a également obtenu d'importantes représentations de fabriques en exclusivité pour l'Egypte dont les produits seront bientôt non seulement mis en vente dans nos magasins de détail, mais qui permettront également d'asseoir solidement le département "gros" présentement en voie de formation.

Au point de vue comptable il convient de noter que tous les frais provenant des susdites opérations de réorganisation, ont été entièrement amortis par frais généraux.

La situation au 31 Décembre 1946 qui vous est présentée a été établie en faisant de larges prévisions et avec toute la prudence que commandent les contingences présentes du commerce en Egypte.

STOCKS.—

Ceux-ci ont été évalués à leur prix de coût et en dessous malgré la hausse sensible enregistrée dans les pays d'origine. Dans l'évaluation du stock, des dépréciations adéquates ont été appliquées pour couvrir toutes éventualités.

INSTALLATIONS.—

Les sept magasins à savoir:

au Caire:

Magasin BAMCO, 116, rue Emad El Dine.
VANITY SHOP 32, rue Kasr El Nil.
BELMODE 6, rue Fouad 1er.

Alexandrie:

Magasin BAMCO 14, rue Chérif Pacha.
VANITY SHOP 13, rue Fouad 1er.
BELMODE 24, Bld. Saad Zaghloul.

Port Said:

BAMCO Rue Farouk.

ainsi que les bureaux, ateliers et dépôts avec tout leur équipement situés à Alexandrie 15, rue Tewfick et 16, rue Chérif Pacha et un appartement dépôt au Caire 20(rue Adly Pacha. — ont été évalués à la somme de L.E. 5000. — seulement, montant qui est en dessous de la simple valeur intrinsèque des dites installations et du matériel, au prix de liquidation. Aucun montant n'a été porté en compte pour fonds de commerce ou "goodwill" de ces sept magasins qui se trouvent tous dans les principales artères du Caire, d'Alexandrie et de Port Said.

L'amortissement légal de 6 pour cent a été prévu.

DAR EL HILAL

(Société Anonyme Egyptienne)

La Société aura pour objet: d'acquérir la Société en nom collectif connue sous la dénomination de: "Dar El Hilal", appartenant à Emile & Choucri Zaidan; de se substituer à elle et de se livrer à toutes ses activités, telles que la publication de ses revues actuelles et de toute autre revue, journal, feuille périodique ou livre, l'achat de revues ou de journaux et leur exploitation, l'exécution des travaux d'édition et d'impression, sous toutes leurs formes, la publicité sous tous ses aspects, ainsi que la vente et la distribution des imprimés quelle qu'en soit la nature.

La Société pourra exploiter, s'intéresser ou participer d'une manière quelconque, à n'importe quelle entreprise commerciale, industrielle ou financière, se rattachant à l'industrie de l'impression et de l'édition. Elle pourra se livrer à toutes les opérations industrielles, commerciales et financières se rapportant à son objet.

La Société pourra s'intéresser ou participer d'une manière quelconque à des entreprises similaires ou pouvant contribuer à la réalisation de l'objet de la Société tant en Egypte qu'à l'étranger, fusionner avec elles, les acquérir ou les annexer.

La Société a son siège et son domicile légal au Caire.

Le conseil d'administration pourra créer des succursales ou agences de la Société en Egypte ou à l'étranger.

Le capital social est fixé à cent quinze mille livres égyptiennes représenté par onze mille cinq cents actions de dix livres égyptiennes chacune.

Ces actions ont été libérées du quart par le versement à la Banque Belge et Internationale en Egypte, siège du Caire, de la somme de L.E. 28.750, effectué par les souscripteurs, chacun proportionnellement à sa souscription.

Le surplus, soit les trois quarts, devra être versé sur appel du conseil d'administration, qui fixera le mode et les dates de libération.

Administration de la Société

La Société est administrée par un conseil composé de cinq membres au moins et de huit membres au plus, nommés par l'assemblée générale.

Par dérogation, le premier conseil d'administration est nommé par les fondateurs. Il se compose de: MM. Emile Zaidan Bey, Choucri Zaidan, Mohamed Fikri Abaza Bey, Sami Geredini et Emile Michel Samaan.

FRAIS DE CONSTRUCTION.—

Un amortissement de 20 pour cent a été prévu pour la période sous examen, soit pour la moitié du présent exercice.

COMPTES PERTES ET PROFITS.—

Celui-ci présente au 31 Décembre 1946 un solde bénéficiaire net de L.E. 10070,604/m/m et ceci après avoir tenu compte de toutes les dépréciations et amortissements dont question ci-dessus.

Afin de ne point laisser Messieurs les Actionnaires sans un revenu sur leurs placements, votre Conseil a décidé de distribuer un coupon intérimaire de P.T. 30.— par action, ce qui représente pour les 18750 actions du capital entièrement versé, une répartition de L.E. 5625.— Le solde bénéficiaire de L.E. 4445,604 est reporté jusqu'à la fin du premier exercice social au 31 Décembre 1947. C'est après la clôture de cet exercice que sera distribué le bénéfice total, et ce suivant les modalités de répartition prévues à l'article de vos statuts.

Votre Conseil estime avoir agi ainsi au mieux des intérêts des actionnaires et de l'activité de votre Société. Il se propose de continuer sa gestion dans un esprit entreprenant afin de doter la clientèle de tous les avantages d'une organisation progressiste tout en faisant preuve de prudente prévoyance.

Vous voudrez bien trouver annexé aux comptes qui vous sont présentés, le rapport de nos censeurs Messieurs H. E. Cooil et F.A. El Sawaf.

Mr. Elliott Toriel ayant démissionné comme administrateur, nous vous proposons de lui donner quitus de sa gestion et de ratifier la nomination aux fonctions d'administrateur, de Me. Umberto Pace qui s'est déjà dans le passé signalé par ses services en faveur de votre société.

Votre Conseil tient à remercier le personnel de votre société pour ses loyaux et compétents services.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.**SITUATION ARRETEE AU 31 DECEMBRE 1946**

ACTIF				PASSIF	
	L.E. M.	L.E. M.			L.E. M.
CAISSE ET BANQUES				CAPITAL SOUSCRIT ET ENTIEREMENT VERSE	
ESPECES en Caisse	784,575			18.750 Actions de L.E. 4 chacune	75.000,000
Banques — Comptes Courants à vue	7.330,768	8.115,343			
STOCKS DISPONIBLES AUX MAGASINS DE DETAIL ET DEPOTS (Inventoriés et évalués par la Direction au prix de coût en dessous)		98.644,204		BANQUES	
MARCHANDISES EN ROUTE		3.843,737		Soldes Nets après déduction des comptes Marge Bloquée, Devises Etrangères, Crédits Documentaires, etc.	21.854,179
DEBITEURS DIVERS		2.086,787		CREDITEURS DIVERS	
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS		290,610		Fournisseurs, Contrats en Cours, Frais à payer et Divers	13.603,118
	L.E. M.	363,567		COMPTE PROFITS ET PERTES	
INSTALLATIONS, MOBILIER, MATERIEL				Bénéfice Net au 31 décembre (sujet aux impôts)	10.070,604
7 Magasins, Bureaux, Dépôts et Ateliers. Achats et Additions	5.000,000				
en 1946	6.019,790				
Moins: Amortissement (6%)	361,187	5.658,603			
FRAIS DE CONSTITUTION	1.881,312				
Moins: Amortissement (20%)	376,262	1.505,050			
		120.527,901		COMPTES D'ORDRE	
				(Contrepartie à l'Actif)	
COMPTES D'ORDRE (Contrepartie au passif)					L.E. M.
ACTIONS EN GARANTIE DE GESTION DES ADMINISTRATEURS	5.000,000			ADMINISTRATEURS ACTIONS DEPOSEES EN GARANTIE GESTION	5.000,000
LETTRES DE GARANTIE MARITIMES EN COURS	964,280			BANQUES — COMPTE LETTRES DE GARANTIE MARITIMES	964,280
CREDITS DOCUMENTAIRES EN COURS	10.838,898			BANQUES — COMPTE CREDITS DOCUMENTAIRES	10.838,898

COMPTE PROVISOIRE DE PROFITS ET PERTES

arrêté au 31 décembre 1946

DEBIT				CREDIT	
	L.E. M.				L.E. M.
FRAIS GENERAUX D'ADMINISTRATION	8.807,929			BENEFICE COMMERCIAL (après déduction des Frais d'Exportation)	21.890,721
INTERETS, FRAIS DE BANQUE ET COMMISSIONS	1.847,285			INTERETS DE BANQUE	7,862
AMORTISSEMENTS DIVERS	737,449				
JETONS DE PRESENCE (A ratifier par la première Assemblée Générale Ordinaire)	420,000				
DIFFERENCE DE CHANGE	15,316				
BENEFICE NET AU 31 DECEMBRE 1946 (sujet aux impôts)	10.070,604				
	21.898,583				
					21.898,583

RAPPORT DES CENSEURS

Nous avons examiné la Situation ci-attachée, des ETABLISSEMENTS BAMCO S.A.E., arrêtée au 31 décembre 1946, et nous l'avons trouvée conforme aux livres et documents de la Société à nous produits.

Le Compte Provisoire de Profits et Pertes englobe la période "en formation" du 1er janvier 1946 au 12 juin 1946 date du décret Royal constituant la Société.

Alexandrie, le 20 mars 1947

Les Censeurs

H. E. COOIL A.C.A., F.A. EL SAWAL A.C.A.

LA REFORME DE LA FISCALITE

LES LACUNES DE LA FISCALITE

DANS son chapitre II, l'inventaire Schuman (ou inventaire du du ministère des Finances) fait le point des excès et des lacunes de la fiscalité française. Il rappelle tout d'abord qu'aux droits de succession et aux impôts réels qui suffisaient en 1913 à alimenter le budget de l'Etat ont été ajoutés successivement :

— Depuis 1914-1917 un système d'impôts sur le revenu comportant à la fois une taxation cédulaire et une taxation globale ;
— entre 1920 et 1945, un, puis deux impôts généraux sur le chiffre d'affaires (taxe à la production et taxe sur les transactions), comportant des taux majorés sur les produits et services qui ne sont pas de première nécessité ;
— en 1916 et en 1939 un prélèvement temporaire sur les bénéfices de guerre. En outre, depuis la Libération, une législation exceptionnelle est intervenue pour organiser la reprise des profits effectués au détriment du Trésor pendant l'occupation (confiscation des profits illicites), et l'imposition des enrichissements réalisés au cours de la guerre et celle des patrimoines qui lui ont survécu (impôt de solidarité nationale).

Le drame de la fiscalité française, à l'heure actuelle, c'est qu'une partie des contribuables seulement en supporte le poids véritable. Pour en prendre conscience, il suffit d'examiner l'évolution comparée du produit des différentes cédules de l'impôt sur le revenu.

CEDULES

	(en millions)					
	1935	1938	1946	1935	1938	1946
Traitements et salaires	629	1.215	29.000	9,6	10,4	43
Bénéfices industriels et commerciaux	1.810	3.100	22.000	27,8	26,5	32,6
Bénéfices des professions non commerciales	184	252	2.000	2,8	2,1	3
Bénéfices agricoles	15	35	2.000	0,2	0,3	3
Revenus mobiliers	1.164	1.318	3.000	17,8	11,2	4,4
Foncier	2.728	5.799	9.500	41,8	49,5	14
Totaux	6.530	11.719	67.500	100	100	100

Ce tableau fait ressortir mieux que n'importe quel commentaire les divergences considérables qui se sont produites ces dernières années dans la progression du rendement des diverses cédules. La progression est faible pour l'impôt foncier et pour l'impôt sur le revenu de capitaux mobiliers ; ce qui s'explique par le fait que si les taux ont été relevés à diverses reprises, les bases d'imposition sont restées sensiblement les mêmes. Certains revenus du capital sont fixés par définition (intérêts) ; d'autres ont fait l'objet à diverses reprises de mesures de blocage (loyers, dividendes). Mais ce qui est manifestement insuffisant, c'est la progression des cédules des bénéfices industriels, commerciaux, non commerciaux et agricoles, si on la compare à l'évolution de l'impôt sur les traitements et salaires. Ces résultats attestent l'insuffisance des impositions forfaitaires dont bénéficie la majorité des agriculteurs et des commerçants, l'étendue des dissimulations de bénéfices réalisés sur le marché clandestin, la résistance que trop de contribuables opposent à l'accomplissement de leur devoir fiscal.

Si l'on se réfère aux statistiques établies par l'administration des contributions directes, on constate notamment :

1°) que sur plus de deux millions d'exploitants agricoles, 500.000 ont été assujettis à l'impôt cédulaire sur les bénéfices et 25.000 seulement à l'impôt général sur le revenu ;

2°) que la majorité des cultures n'a été imposée en 1946 que sur un bénéfice moyen de 678 francs par hectare ;

3°) que la moyenne des bénéfices nets des assujettis à la cédule des bénéfices industriels et commerciaux était de l'ordre de 18.000 francs en 1938, de 43.000 fr. en 1945 et de 80.000 fr. environ en 1946.

On ne peut s'étonner dans ces conditions que les impôts sur le revenu ne tiennent en France qu'une place relativement faible dans l'ensemble des rendements fiscaux. Alors qu'aux Etats-Unis, ces impôts sur le revenu représentent 73 % des recettes fiscales, et 51 % en Grande-Bretagne, ils ne représentent que 30 % en France en 1946.

Un autre secteur important de fuites est celui des taxes sur le chiffre d'affaires, dont les bases ont varié parallèlement aux indices officiels des prix et de la production, alors que ces indices constituent des minima pour la généralité des transactions.

Enfin l'imposition des avoirs en capital, surtout celle des valeurs dites réelles qui est particulièrement nécessaire en période d'instabilité monétaire, présente elle aussi des insuffisances et

LA fiscalité française souffre de certains abus — Une contre les injustices du système actuel s'est amplifiée ont mis la question à l'étude dans leurs commissions et Nous exposerons les grandes lignes du premier en date verrons que la loi du 23 décembre 1946 a commencé timides mesures préconisées dans l'Inventaire du minis

des lacunes. On doit notamment souligner : 1°) que la progression du produit des droits perçus sur les ventes d'immeubles et de fonds de commerce est manifestement insuffisante en raison des dissimulations des prix considérables auxquelles donne lieu un grand nombre de ces transactions ; 2°) que les gains en capital réalisés à l'occasion des cessions de fonds de commerce échappent, lorsqu'il s'agit de contribuables placés sous le régime du forfait, à toute imposition directe ; 3°) qu'en dépit de l'arsenal de présomptions et de moyens d'investigations dont dispose aujourd'hui le fisc, et malgré l'extension des accords fiscaux internationaux, l'imposition des avoirs mobiliers comporte encore de

sérieuses lacunes, soit en raison du trafic qui s'effectue à l'intérieur des frontières, françaises sur l'or et diverses valeurs ou devises étrangères, soit à cause de la protection que les fraudeurs trouvent encore dans quelques Etats où ils dissimulent leurs capitaux.

Toutes ces insuffisances ont provoqué certaines suggestions de la part de l'administration, un projet général de réforme de la part de la Confédération Générale du Travail et un projet de réforme des finances locales présenté au Parlement par l'ex-gouvernement Blum.

LES SUGGESTIONS DE L'ADMINISTRATION

L'INVENTAIRE Schuman suggère d'asseoir plus exactement les impôts, surtout dans les secteurs agricoles, commercial et "paracommercial", d'étendre le système des retenues à la source, d'accélérer le recouvrement des contributions directes perçues par voie de rôle et des confiscations de profits illicites, et d'intensifier la lutte contre la fraude sous toutes ses formes et dans tous les domaines.

L'amélioration du système postule encore une simplification du régime des taxes sur le chiffre d'affaires. Le système actuel est trop compliqué : les taxes s'enchevêtrent et se superposent de telle façon qu'il est souvent difficile, même pour un technicien averti, d'établir avec exactitude le régime auquel doit être soumise une vente ou une prestation déterminée. Rappelons que les taxes en vigueur comprennent des taxes sur les transactions et des taxes à la production. Les taxes sur les transactions sont constituées par une taxe de 1 % applicable à toutes les transactions commerciales et par la taxe de 25 %, une taxe de 3,5 % pour les prestations de services et une taxe spéciale de 16 % applicable à un nombre déterminé de produits et qui se superpose aux autres taxes à la production. L'administration envisagerait certains allègements et certaines mesures de simplification qui se traduiraient par les modifications suivantes : 1°) suppression de la taxe spéciale à la production de 16 % ; 2°) substitution pour certaines affaires soumises à la taxe de 25 % sur les transactions d'une taxe sur les prestations de services de 12 % : cette mesure concernerait les instituts de beauté, les cafés et restaurants et les spectacles ; 3°) reclassement aux taux ordinaires des taxes sur le chiffre d'affaires pour les salons de coiffure, les affaires de tissus, d'articles de lunetterie, de papiers peints, etc... Cette réforme constituerait un progrès certain dans la voie de la simplification de la fiscalité, car dans certains cas de nombreuses affaires ne seraient plus frappées qu'une seule fois, soit à 12, soit à 25 %.

FRANÇAISE

par F. DELATOUR

ne s'imposait — Le mouvement de protestation confédération Générale du Travail, les partis politiques, et des projets de réforme ont été élaborés. de la Confédération Générale du Travail, puis nous ent une réorganisation du système en prenant ces Finances, publié vers la mi-décembre 1946.

LA REFORME DES IMPOTS LOCAUX

LES finances locales subissent une crise grave qui se manifeste par des déficits relativement importants dans la plupart des communes de France ; en 1946, l'Etat a dû allouer aux communes 15 milliards de subventions. La raison principale de ces déficits doit être attribuée au fait que le rendement des impôts locaux n'est pas suffisamment lié à l'activité économique.

Les revenus des collectivités locales sont constitués par les centimes additionnels et par les taxes locales. Avant la réforme fiscale opérée par les lois de 1914 et de 1917, les impôts locaux étaient attachés aux impôts d'Etat : impôt foncier, contribution personnelle mobilière, impôt des portes et fenêtres et patente ; le centime additionnel correspondait à la centième partie des sommes recouvrées au profit du budget général. Lorsque les impôts sur le revenu furent substitués aux quatre "vieilles", le centime additionnel fut maintenu à titre provisoire et calculé sur des montants fictifs. Ce provisoire dure encore. Depuis 1917, les centimes additionnels sont établis sur les montants réels de 1917 qui n'ont été que légèrement modifiés par la suite. Les modifications apportées au régime des centimes additionnels depuis la guerre de 1914-1918 n'en ont pas changé profondément l'économie, ni fait disparaître ses inconvénients. Ne pouvant bénéficier d'un accroissement sensible de la matière imposable, les administrateurs locaux ont été nécessairement conduits, pour résoudre le difficile problème de l'équilibre des budgets à augmenter le nombre des centimes. Comme les bases sur lesquelles ils sont assis sont trop anciennes leur poids est loin de correspondre aux revenus réels des contribuables intéressés.

Quant aux taxes locales, elles ne peuvent atteindre des chiffres importants que dans les centres urbains et les départements riches. Aussi les ressources tirées de nouvelles taxes n'ont-elles pu avoir, le plus souvent, pour les budgets locaux, qu'un caractère de recettes accessoires, insuffisantes à elles seules pour assurer l'équilibre de ces budgets en période d'accroissement rapide des dépenses.

C'est pourquoi le projet de réforme présenté par M. Philip prévoit un certain nombre de dispositions importantes dont les grandes lignes sont les suivantes :

1°) Substitution aux centimes additionnels calculés d'après des montants fictifs d'un ensemble de taxes ayant une base réelle et comportant le calcul direct des cotisations d'après les bases d'imposition, à savoir : la taxe foncière sur les propriétés bâties ; la taxe foncière sur les propriétés non bâties ; la taxe d'habitation et la patente.

2°) Suppression des taxes accessoires facultatives prévues par la loi du 13 août 1926 ; taxe sur le revenu net des propriétés bâties, taxe sur la valeur locative des locaux d'habitation, taxe sur la valeur locative des locaux professionnels.

3°) Fiscalité directe des départements et des communes entièrement distinctes de la fiscalité de l'Etat ; par des centimes additionnels aux impôts cédulaires sur les revenus ; maintien d'un système d'impôts locaux à caractère réel frappant : les propriétés foncières bâties et non bâties, le logement considéré comme indice principal des facultés contributives : la profession.

4°) Elargissement des bases de calcul des impositions locales afin de permettre une diminution des taux apparents.

5°) Simplification et mise à jour des taxes secondaires par suppression d'un certain nombre de ces taxes et augmentation des tarifs de celles qui sont maintenues.

Le projet envisage en outre l'institution d'un fonds de péréquation ayant pour objet de répartir entre les départements et les communes une dotation annuelle de l'Etat destinée à combler l'insuffisance des ressources des collectivités.

LES PROJETS DE LA C.G.T.

LA simplification du système fiscal et le renforcement du contrôle, telles sont les deux lignes directrices du projet de la C.G.T. Le nombre des impôts serait réduit à quatre : douanes, taxes sur les transactions de capitaux, impôt direct personnel sur le revenu et sur le capital,

taxe indirecte. Les deux derniers impôts constituent la partie originale du projet et méritent une analyse attentive.

La C.G.T. préconise tout d'abord la fusion de l'impôt cédulaire et de l'impôt général. On ne comprend pas pourquoi, dans le système actuel, deux revenus qui proviennent tous deux d'un travail sont taxés à des taux différents ; les taux des impôts doivent être uniformisés. On conservera le système actuel des retenues à la source, et les versements sur les diverses catégories de revenus constitueront des acomptes pour la liquidation de l'impôt unique et en fin d'année. La progressivité des taux sera généralisée et le taux de l'impôt général s'élèvera de 10 à 50 %. On remarquera qu'il n'est plus question du taux de 60 % actuellement en vigueur. A la source, le taux perçu serait de 16 % ; exceptionnellement les revenus des valeurs mobilières supporteront 20 %. Afin de supprimer autant que possible la fraude fiscale en matière de bénéfices industriels, commerciaux et agricoles, le système du forfait serait supprimé. Le bénéfice serait évalué d'après divers éléments d'appréciation ; il serait révisé toutes les fois que de nouveaux éléments d'information seraient réunis. Pour les agriculteurs, le bénéfice ne serait plus défini comme la différence entre les recettes et les dépenses, mais comme la différence entre la valeur du produit et les charges d'exploitation. L'auto-consommation à la ferme n'échapperait plus ainsi à l'impôt, mais il serait possible de déduire les amortissements. Quant à la propriété foncière non bâtie, les bases d'imposition seraient triplées dans l'immédiat, et on envisagerait ultérieurement une imposition sur les recettes nettes réelles ou sur la valeur locative réelle.

Les impôts indirects seraient remplacés par une taxe unique sur la production nationale brute, qui serait assise à tous les stades de production sur la valeur ajoutée par chaque entreprise, c'est-à-dire sur le chiffre d'affaires diminué du prix d'achat des matières premières et de l'outillage. Si la fraude était éliminée, le taux de 10 % proposé permettrait d'obtenir 200 milliards. Pour asséoir cet impôt, l'administration devrait renoncer au forfait et exiger la communication du chiffre d'affaires réel des entreprises. Ce système aurait l'avantage de donner des renseignements précieux pour le calcul du revenu national. A ces deux impôts se superposerait un impôt sur le capital dont le taux serait modique et ne s'élèverait qu'au sixième du taux de capitalisation du marché, soit actuellement 0,5 %.

Le contrôle fiscal serait renforcé par des recoupements fournis par l'impôt sur le produit brut et par l'inventaire des fortunes. L'Etat aurait le droit de racheter à quatre fois la valeur du bénéfice déclaré, les entreprises dont les versements fiscaux sont manifestement insuffisants. La C.G.T. estime que l'application de son projet permettrait d'obtenir des recettes de l'ordre de 600 milliards de francs, ce qui couvrirait intégralement les dépenses ordinaires et ce qui couvrirait une partie des dépenses extraordinaires.

Le mouvement récent en faveur d'une réforme de la fiscalité française a abouti à la création d'une Commission d'étude supérieures fiscales qui siège auprès du Ministère des Finances. Certaines mesures ont déjà été prises à son instigation par la loi du 23 décembre 1946.

LES PREMIERES MESURES DE REFORME

LES premières mesures visant à réformer les abus les plus criants de la fiscalité ont été prises par la loi du 23 décembre 1946 qui modifie le régime du forfait pour l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et qui révisé l'évaluation des bénéfices imposables des exploitations agricoles. La nouvelle loi révisé également la base de l'impôt sur le revenu.

La loi du 23 décembre dispose que tous les forfaits fixés en 1946 pour la détermination de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux sont dénoncés de plein droit. De nouveaux forfaits seront proposés par le Service des Contributions directes en tenant compte de l'évolution générale des chiffres d'affaires ainsi que des conditions d'exploitation et du train de vie des contribuables dans la mesure où il n'est pas justifié par d'autres sources de revenus. Cette disposition marque la volonté du législateur de fixer des forfaits raisonnables correspondant à l'importance des bénéfices effectivement réalisés par les intéressés. Les bénéfices forfaitaires servant de base aux impositions de 1947 seront véritablement en rapport avec la productivité actuelle des entreprises. Les nouveaux forfaits seront fixés d'après les circonstances propres à chaque cas particulier ; d'après une circulaire de la Direction Générale des Contributions directes, l'administration ne devra pas hésiter à dépasser largement la majoration de 100 %, s'il lui apparaît que le bénéfice effectivement réalisé est très supérieur au bénéfice forfaitaire antérieurement imposé. Inversement, elle devra se tenir en dessous de cette majoration si l'ancien forfait avait déjà été porté à un niveau plus rapproché du bénéfice réel.

(suite en page 26)

NOUVELLES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE L'ÉTRANGER

POLITIQUE COTONNIÈRE AMÉRICAINE

Le département de l'Agriculture a annoncé que, afin d'augmenter les quantités de cotons de la récolte de 1946 à la disposition du marché, tous les cotons déposés par les cultivateurs contre des avances gouvernementales au 1er août 1947 seront pris par le gouvernement et vendus.

Le produit éventuel de la vente excédant les avances sera réparti entre les fermiers intéressés et au prorata de leur nombre de balles. Le département de l'Agriculture invite instamment les planteurs à mettre en vente leurs cotons ainsi gagés avant qu'ils soient pris à charge par le gouvernement. Au 15 mars, 71.589 balles de coton en 1946 étaient ainsi gagnées.

LE CONTROLE SUR LES CUIRS AUX ETATS-UNIS

L'Office Américain du Commerce extérieur annonce qu'à partir du 1er avril, les contrôles pour les exportations seront supprimés concernant les peaux lourdes et les cuirs provenant de celles-ci.

Par contre, les contrôles demeureront en vigueur pour les peaux légères et les cuirs en provenant, jusqu'à l'amélioration de la situation de ces marchandises aux Etats-Unis.

RETABLISSEMENT DU CONTROLE DES EXPORTATIONS DE FARINES AUX ETATS-UNIS

Le département de l'Agriculture annonce le rétablissement du contrôle pour l'exportation des farines à partir du 1er avril. Cette mesure permettra aux pays étrangers de recevoir des allocations et contribuera à la stabilisation des prix du blé et des farines.

SUPPRESSION DES CONTROLES SUR LES EXPORTATIONS DES AUTOS ET DES PNEUS A PARTIR DU 1er AVRIL

Le Département Américain du Commerce fait savoir que la suppression des contrôles sur les exportations à l'étranger des autos nouvelles et usagées ainsi que des pneus d'autos nouveaux ou usagés, entrera en vigueur à partir du 1er avril prochain.

La suppression du contrôle sur l'exportation des nouvelles autos est due au fait que durant l'année dernière, l'exportation des autos n'a pas dépassé le quota fixé. Quant aux pneus, leur production intérieure s'est grandement améliorée passant de 28.392.000 en 1945 à 66.508.000 en 1946.

SUPPRESSION DU MONOPOLE GOUVERNEMENTAL SUR LES IMPORTATIONS DE CAOUTCHOUC AUX ETATS-UNIS

Le Sénat a voté l'abolition du monopole gouvernemental à dater du 31 mars sur les importations de caoutchouc. Il a prorogé d'une année les pouvoirs de contrôle sur les allocations de caoutchouc, naturel et synthétique. Il s'est déclaré en faveur d'une industrie américaine puissante et a autorisé le gouvernement à continuer la fabrication et la vente de caoutchouc synthétique. La vente des usines excédentaires a été approuvée.

LA PRODUCTION DE CAOUTCHOUC AUX ETATS-UNIS

Selon un porte-parole des diverses compagnies industrielles de caoutchouc, la production de caoutchouc naturel et synthétique pour 1948 pourrait excéder la consommation.

La production de caoutchouc naturel pour 1948 est estimée à 1.400.000 tonnes, contre 1.100.000 tonnes en 1947. La capacité de production du produit synthétique pour 1948 serait également de 1.400.000 tonnes, contre 1 million de tonnes actuellement.

LA PRODUCTION AUTOMOBILE AMERICAINE

La production d'automobiles aux Etats-Unis pour le mois de février s'élève à 114.909 camions, 263.998 voitures de tourisme contre respectivement 102.727 et 252.100 en janvier.

LE PRIX DU SOUVERAIN OR EN GRECE

La Banque de Grèce, se conformant au mouvement de baisse sur le marché libre, a fixé le prix de vente du souverain or à 128.000 drachmes.

LES EXPORTATIONS BRITANNIQUES

Les statistiques du ministère du Commerce font ressortir qu'au cours du mois dernier, les exportations se sont élevées à 76 millions de livres sterling, soit 15.200.000 livres de moins qu'au cours de janvier.

Le volume des exportations en février est inférieur de 7 % au niveau de 1938, alors que la moyenne de 1946 avait montré un dépassement de 12 % sur le niveau d'avant-guerre.

UN PLUS GRAND NOMBRE DE VOITURES ANGLAISES POUR L'EXPORTATION

Le Board of Trade demandera aux constructeurs d'automobiles britanniques d'exporter 3 voitures de tourisme sur 4 et 2 véhicules commerciaux sur 3.

Jusqu'ici, environ 50 % des voitures de tourisme et 30 % des véhicules commerciaux étaient réservés pour l'exportation. On estime que les exportations d'automobiles ont diminué de 11.000 unités en janvier et février.

200.000 OUVRIERS ITALIENS POUR LA FRANCE

L'accord franco-italien d'immigration qui a été signé à Rome prévoit une immigration de 200.000 travailleurs italiens en France au cours de l'année 1947.

LE PRESIDENT TRUMAN PREOCCUPE PAR LA HAUSSE DES PRIX DES MARCHANDISES

Au cours de sa dernière conférence de presse le Président Truman a déclaré qu'il est préoccupé depuis quelques temps de la hausse des prix des marchandises aux Etats-Unis. Il exprime l'espoir que les hommes d'affaires reconnaîtront le danger de l'inflation et réduiront les prix, comme l'ont déjà fait la Ford et la Motor Company.

Le Président a ajouté que les négociations entre l'Industrie et le Travail au sujet des salaires se poursuivaient normalement.

LE NOUVEAU PRESIDENT DU STOCK EXCHANGE

M. Henry Laurence Urling Clark, président de la société "Ferguson and Clark" courtiers en valeurs d'assurances maritimes, a été élu président du Stock-Exchange, en remplacement de Sir Robert Pearson.

LA NATIONALISATION DES DOCKS A LONDRES

Les milieux maritimes britanniques ont accueilli avec satisfaction les concessions accordées par le gouvernement sur la question de la nationalisation des stocks et des installations portuaires.

M. Barnes, ministre des transports, a annoncé en effet que les docks ne tomberaient pas sous le coup de la loi et que les docks privés seraient autorisés à fonctionner sous le régime des licences. De même, les entreprises commerciales de déchargement de remorquage, d'arrimage et d'entrepôts ne seraient pas nationalisées.

LES EFFETS DE LA CRISE CHARBONNIERE SUR LE RATIONNEMENT VESTIMENTAIRE ANGLAIS

L'insuffisance des attributions de charbon à l'industrie britannique risque de compromettre gravement le rationnement vestimentaire.

Aux cours du mois à venir, les pertes de production dues aux récentes fermetures d'usines sont estimées dans les milieux intéressés à environ 15 millions de yards carrés, rien que pour le marché intérieur, ce qui doit déjà rendre difficile le maintien des attributions actuelles des textiles.

LES CONVERSATIONS ECONOMIQUES TURCO-ITALIENNES

Des conversations économiques turco-italiennes sont sur le point de se terminer. On s'attend à la signature d'un prochain accord, à moins que la délégation italienne ne demande des instructions de Rome au sujet des derniers points restant à résoudre.

Le directeur des accords commerciaux a offert un grand déjeuner en l'honneur des délégués italiens.

NEGOTIATIONS BULGARO-YOUGOSLAVES

Une délégation commerciale yougoslave est arrivée en Bulgarie en vue de commencer des négociations pour la conclusion d'un nouveau traité commercial entre les deux pays.

TRAITE DE COMMERCE ENTRE LE JAPON ET LES PHILIPPINES

Le premier traité de commerce entre le Japon et un pays étranger a été signé avec les Philippines.

Ces dernières enverront au Japon du Chanvre, du Coprah et recevront de ce pays surtout des cotonnades. La balance des comptes sera faite à New-York. Le Japon se prépare à exporter prochainement à Manille des cotonnades évaluées à 10 millions de dollars américains et de la rayonne pour près de 9 millions.

LA PAGE ITALIENNE

BILAN D'UNE MISSION

A quel point en sont les relations italo-égyptiennes au moment où M. Giovanni de Astis est rappelé à Rome ?

Au moment où, après avoir lutté pendant deux années consécutives pour redonner à la communauté italienne d'Egypte son statut et ses biens, M. Giovanni de Astis est brusquement rappelé à Rome, il est bon, croyons-nous, de dresser le bilan de ce qu'il a fait à ce jour, autant afin que justice lui soit rendue, que pour dissiper ce que d'aucuns décrivent comme "l'atmosphère brumeuse qui règne sur l'ensemble des relations italo-égyptiennes".

L'on sait qu'avec la rupture des relations diplomatiques entre Rome et Le Caire, la colonie italienne d'Egypte avait eu ses biens séquestrés et ses nationaux internés. Avec la fin des hostilités, ces derniers étaient remis en liberté, mais ni leurs biens, ni leurs capacités civiles ne leur étaient rendues.

Aussi, lorsque pour la première fois, M. Giovanni de Astis, le plus officieusement du monde, s'en vint en Egypte, il avait à démêler un écheveau des plus compliqués. Tout était à refaire, tout était à recommencer.

La première des tâches à laquelle il s'attela, fut de faire rendre aux italiens leur statut normal. On sait qu'il y parvint, malgré mille difficultés.

Il s'agissait ensuite de renouer d'une part, les relations commerciales entre les deux pays et de l'autre de mettre fin au séquestre.

Après de multiples conversations, tant avec les délégués du Ministère des Affaires Etrangères qu'avec ceux de l'Intérieur, des Finances et du Séquestre M. de Astis semblait être parvenu à bonnes fins. Il avait mis au point une note qui n'attendait qu'une signature, l'accord verbal de principe ayant déjà été obtenu.

Mais deux jours après, un remaniement ministériel égyptien survint, tout était à recommencer et quelques jours plus tard fin novembre 1945, M. de Astis s'en retournait à Rome.

A première vue, les discussions se trouvaient interrompues. En fait, elles se poursuivaient par le canal de la légation de Suisse au Caire d'une part, et de l'autre, simultanément par le canal de feu Almas bey à Rome.

Ces discussions, au bout d'un certain temps, semblant devoir se concrétiser, M. De Astis re-

venait, en Août 1946, parmi nous.

A cette date, le traité de paix avec l'Italie n'avait pas encore été signé.

M. De Astis ne pouvait, par conséquent avoir que des contacts de principe, des conversations préliminaires; mais se trouvant sur place, il pouvait mieux suivre leur développement et mieux préparer le terrain pour l'entente définitive.

Et c'est à ce moment que la grosse erreur fut commise.

A Paris, le 10 septembre 1946, sans que l'avis du délégué italien en Egypte fut pris, M. Ivanoe Bonomi, au nom du Gouvernement de Rome et S.E. Wacyf Boutros Ghali Pacha au nom du Gouvernement du Caire, signaient un accord au sujet des réparations, accord qui devait être la pierre angulaire des relations entre les deux pays mais qui devait, par la suite, en devenir la pierre d'achoppement.

En effet cet accord stipulait entre autres que des 4 millions et demi que l'Italie reconnaissait à l'Egypte, un premier million serait prélevé sur l'argent liquide disponible dans les caisses du séquestre...

C'est à ce million là que l'on doit tous les maux.

Si avant de signer, Rome avait consulté M. De Astis, ce dernier n'aurait pas manqué de prévenir ses dirigeants du chiffre exact se trouvant dans les caisses du séquestre. Ce mode de paiement n'aurait donc pas été pris en considération et une autre solution aurait été trouvée.

Mais l'erreur ayant été faite, il appartenait à la délégation italienne au Caire d'essayer de la réparer.

Et pour cela, il fallut d'abord faire entendre raison à Rome qui était sous l'impression que plusieurs millions se trouvaient en disponibilité, il fallait ensuite faire entendre raison au Caire.

Après de longs échanges de lettres, Rome finissait par se rendre aux arguments qu'on lui avançait et prenait sur elle le paiement du million. Mais Le Caire n'est pas encore d'accord.

Son argument est le suivant: "peut me chaut de recevoir un million qui viendra s'ajouter à tous ceux que l'on me doit, et dont je ne sais que faire, alors que j'ai entre les mains des va-

leurs réelles, des valeurs dans mon propre pays".

La tâche du délégué consistait donc à convaincre le Gouvernement égyptien que, seules les "disponibilités liquides" peuvent, de par la loi, être retirées de la caisse du séquestre en paiement des réparations et que les titres, comme les réserves des sociétés font partie du capital des séquestrés et échappent donc à la liquidation.

Le fait est que dans ces discussions intéressant trois parties: le gouvernement du Caire, celui d'Italie et les ressortissants italiens d'Egypte, ces deux dernières sont pressées d'arriver à une solution. De là l'humeur maussade de ceux qui en veulent à M. De Astis de n'avoir pas encore rempli jusqu'au bout sa mission.

Et quand nous disons "Gouvernement du Caire", c'est encore là une façon de parler, parce que nous sommes certains que l'Etat Egyptien désire aussi bien que l'Etat Italien mettre un terme à une situation qui n'a plus sa raison d'être, et qui limite, sinon empêche totalement, les échanges entre deux pays liés par une solide et saine amitié.

Cette situation est d'autant plus regrettable que, somme toute, les montants en discussion n'ont pas l'ampleur suffisante pour "alourdir une atmosphère".

M. De Astis qui, comme on le disait pendant la guerre, a lancé deux attaques successives en payant de sa personne, a été repoussé, par deux fois, dans ses retranchements. Son successeur réussira-t-il à atteindre le but fixé?

Sans doute.

Nous disions, ici-même, il y a quinze jours, que l'on était en droit d'être optimistes. Nous le sommes encore aujourd'hui, car de tous les nuages qui obscurcissaient le ciel sous lequel se déroulaient les relations italo-égyptiennes grâce à l'œuvre patiente de M. De Astis, une petite nuée seule reste à être dispersée: de quelle manière payer les réparations sans toucher aux biens des séquestrés.

Ah, s'il se trouvait quelques millions de dollars en Italie, comme tout se résoudrait vite!

WALTER AXISA

La Triennale de Milan

Du 3 au 18 Avril, se tiendra à Milan, la première Triennale d'après-guerre.

Cette foire internationale réunira une exposition de meubles, d'objets d'ameublement, de matériaux de construction, et de projets d'architecture dans le but de permettre aux divers pays en pleine reconstruction, de mieux juger quels sont les modes les meilleurs de mener à bien et le plus vite possible cette immense tâche.

La Foire de Milan

Du 14 au 29 Juin, se tiendra la grande foire de Milan. A cette occasion et pour célébrer la mémoire de Guglielmo Marconi et le cinquantenaire de la radio une section spéciale sera réservée à la radio-télévision.

Le premier congrès italien des transports

Sous les auspices de l'Automobile Club de Milan, avec la collaboration du collège des ingénieurs de Milan, du Touring Club italien et de la revue "Interauto", se tiendra au début de juin le premier congrès italien des transports.

Réunissant déjà plus de neuf cents adhérents, ce congrès étudiera tous les problèmes que l'on doit affronter pour une reprise du tourisme et du trafic international, par route, par rail, par mer et par la voie des airs.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

THE NATIONAL BANK OF EGYPT

L'Assemblée générale de la National Bank of Egypt se tint ce Mercredi 25 Mars sous la Présidence de S.E. Shamsy Pacha.

116.600 actions étaient présentes ou représentées donnant droit à 5648 voix, Messieurs Rolo et Setton sont nommés scrutateurs et Mtre Adda secrétaire.

Après lecture du rapport du Conseil d'administration donnée par Monsieur Nahoum, le Président du Conseil d'administration prononça un discours où il passa en revue la situation économique et financière du pays. Parlant des avoirs sterling, Shamsy pacha souligna l'importance que ceux-ci avaient pour l'Égypte et des graves répercussions qu'entraînerait toute réduction.

On lira par ailleurs le texte complet du discours prononcé par Shamsy Pacha.

GHARBIEH LAND

L'Assemblée générale de cette Société s'est tenue sous la Présidence de Monsieur Jules Klat Bey.

69.247 actions étaient présentes ou représentées. Sont nommés scrutateurs Messieurs Der Markarian et Sam Molho. Le Rapport étant considéré comme lu, aucune question intéressante n'est posée par les actionnaires présents. Les résolutions portées à l'ordre du jour sont votées à l'unanimité.

Le dividende mis en paiement est de P.T. 24 brut par action et P.T. 6 par part de fondateur.

GERCO

L'Assemblée générale de cette Société se tint ce 25 Mars courant au Siège de la Société sous la Présidence de S.E. Hussein Sirry Pacha.

Monsieur Fermon est nommé scrutateur et Mtre Gaston Naggar secrétaire de la présente Assemblée.

Le rapport du Conseil d'administration étant considéré lu, le Président se mit à la disposition des actionnaires pour leur fournir tous détails et renseignements complémentaires voulus.

Un actionnaire demandant quant serait opérée la fusion de la Nile Cold storage et de la Gerco, il lui fut répondu que la question était déjà sous étude et faisait l'objet de l'attention du Conseil.

A l'occasion d'un échange de vues relatif à l'opportunité d'un investissement que la Gerco avait effectué en actions de la Société Intra, le Président souligna les avantages que la Gerco avait à retirer de pareille opération, la Intra possédant plus de 200 représentation de fabriques de machines à l'étranger dont la Gerco ne peut que bénéficier du fait des réductions qui lui sont consenties sur les commissions d'achats de machines et autres.

Pour ce qui est des réserves, celles mentionnées dans le Bilan de la Gerco ne concernent que la Gerco seule. La Nile possède ses réserves qui sont les suivantes: L.E. 10.267 "taxation & spécial reserves." L.E. 7.762 "Staff Indemnity Reserve". L.E. 40.000 "Contingency Reserve". L.E. 69.538 "Depreciation Reserve" "Statutory Reserve" L.E. 12.339. Les terrains constructions et machines figurent au Bilan pour une somme de L.E. 88.624 qui comprend le prix des terrains de la Nile à Port Said achetés à P.T. 50, situés sur l'avenue principale de la Ville, et qui valent à l'heure actuelle bien d'avantage.

Comme on peut le constater, les réserves sont substantielles, et les spécifications y relatives mentionnées dans un quotidien de l'après midi ont été puisées par la rédaction sur les données effectives des bilans et situations tant de la Gerco que de la Nile.

J.A.Y.

THE EGYPTIAN MINING AND PROSPECTING Co.

Assemblée ordinaire

L'assemblée générale ordinaire de cette société s'est tenue ce 24 mars au Siège Social. Le quorum est atteint et le président S.E. Hassan Mazloum pacha donne lecture du rapport du Conseil d'administration. Connaissance est prise des bilans et du rapport des censeurs. La vente de l'or a donné cette année L.E. 29.217 de bénéfices — les frais se sont élevés à L.E. 24.147 — le solde est de L.E. 5.070 desquelles L.E. 3.500 sont prélevées pour les amortissements. L.E. 1.570 sont reportées à nouveau. Il n'y aura pas de distribution de dividendes cette année.

L'assemblée vote l'ordre du jour et renouvelle le mandat du Président. La nomination de M. S. Ambachi comme Administrateur est ratifiée et la séance est levée.

Assemblée extraordinaire

L'ordre du jour comportait une augmentation de capital de L.E. 30.000 afin de faire face aux nouvelles dépenses (acquisition de machines modernes, achat de matériel, etc.). L'augmentation est votée dans les termes suivants: L'assemblée générale extraordinaire décide que le capital social de la société lequel est actuellement de L.E. 75.000 sera augmenté à L.E. 105.000 par la création de 7.000 actions nouvelles de L.E. 4 chacune et donne pouvoir au conseil d'administration d'émettre ces actions en une ou plusieurs tranches avant le 31 décembre 1947 au pair et aux conditions qu'il fixera.

Textes officiels

Décret portant des dispositions complémentaires au Règlement Général des Bourses des Valeurs

Art. 1. — Il est ajouté à la suite de l'article 73 (k) du Règlement Général des Bourses des Valeurs approuvé par le Décret du 31 décembre 1933 et modifié par le Décret du 24 avril 1940 une nouvelle Section VIII bis dénommée "Marché Hors Cote Officielle" et comprenant les articles 73 (l), 73 (m) et 73 (n) énoncés ci-après:

"Art. 73 (l). — Le Ministre des Finances pourra, sur la proposition de la Commission Générale des Bourses des Valeurs, autoriser l'institution hors cote officielle d'un marché pour les opérations sur les valeurs, actions et obligations qui sont émises par des Sociétés légalement constituées mais qui ne remplissent pas les conditions d'admission à la Cote Officielle".

"Art. 73 (m). — Le Règlement Intérieur déterminera les conditions d'admission des dites valeurs au marché hors Cote Officielle et de leur radiation, les modalités des opérations portant sur les dites valeurs, ainsi que les droits d'abonnement à acquitter pour leur inscription".

"Art. 73 (n). — Tout Membre de la Bourse, remisier, fondé de pouvoirs ou commis-principal, convaincu d'avoir traité des opérations au Marché hors Cote Officielle portant sur des Valeurs qui n'y sont pas inscrites, sera puni de la suspension pour une durée de trois mois ou d'une amende de L.E. 500 pour la première infraction et de la radiation en cas de récidive.

Art. 2. — Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui entrera en vigueur à partir de sa publication au "Journal Officiel".

(17 Mars 1947).

FAROUK.

NATIONAL BANK OF EGYPT

(suite de la page 9)

LE BUDGET DE L'ETAT

LES finances de l'Etat continuent à être prospères. Peu de pays se trouvent dans une situation aussi fortunée que celle de l'Egypte qui, bon an, mal an, non seulement boucie son budget, mais encore réalise annuellement un excédent de recettes variant, depuis la guerre, entre 5 et 10 millions de livres. Pour les cinq dernières années, cet excédent a dépassé 40 millions de livres. Néanmoins, il est à prévoir qu'à l'avenir les résultats financiers ne seront pas aussi brillants; les recettes pourraient diminuer alors que les dépenses, au contraire, auraient tendance à augmenter. La compression des dépenses est donc nécessaire sauf celles qui auraient pour but d'élever enfin le niveau social du peuple. Déjà dans les estimations du budget 1946/47 un déficit de 6 millions de livres est prévu pour faire face à la première tranche du plan quinquennal. Mais des dépenses plus lourdes encore, et d'un caractère moins productif, sont aussi à prévoir. Ainsi, les dépenses d'ordre militaire pourraient atteindre des chiffres sans relation avec ceux du passé. Heureusement, l'Egypte peut envisager l'éventualité de ces nouvelles charges sans trop d'inquiétude, étant donné que sa dette publique est relativement légère et que sa Réserve générale atteint quelque 68 millions de livres. Néanmoins, il serait souhaitable que son administration fiscale fût rendue plus efficiente.

LE SOUDAN

VOUS savez que l'économie du Soudan repose avant tout sur le sorgho, le coton, le bétail et la gomme. En 1946, les récoltes de sorgho et de coton n'ont pas été très satisfaisantes, les exportations de bétail moindres que l'année précédente: seules les expéditions de gomme ont été supérieures. Pourtant, les résultats financiers de l'année ont dépassé les prévisions. Les revenus du budget en 1946 sont estimés devoir atteindre L.E. 8.251.000, les dépenses L.E. 8.237.000, ce qui assurerait un excédent de recettes de Livres Egyptiennes 14.000.

Le budget de l'année 1947 est estimé à L.E. 9.209.000 de recette et L.E. 9.148.000 de dépenses, laissant ainsi un excédent de L.E. 61.000.

Pour le commerce extérieur les importations en 1946 se sont élevées à L.E. 9.665.000, contre L.E. 7.886.000 en 1945, et les exportations à L.E. 9.949.000 contre L.E. 11.061.000. La balance commerciale a donc continué à être favorable au Soudan, mais seul pour un montant de L.E. 284.000 en 1946, contre L.E. 3.175.000 en 1945. Ceci est dû à des importations plus massives de produits alimentaires et autres, et à des exportations réduites de coton. Tous ces chiffres excèdent les importations et exportations effectuées par le Gouvernement.

Nos agences du Soudan ont continué leur activité, et d'une façon générale, ont enregistré un mouvement d'affaires supérieur à celui de l'année précédente qu'il faut attribuer à l'accroissement des importations.

LE BILAN

LE total du Bilan que nous avons l'honneur de vous présenter aujourd'hui s'élève à L.E. 221.257.197 à fin décembre 1946. C'est le montant le plus élevé que nous ayons atteint jusqu'ici et marque un accroissement de L.E. 4.132.545 par rapport au chiffre de fin décembre 1945. L'ensemble des dépôts est en augmentation de L.E. 3.400.000. Les dépôts gouvernementaux sont d'environ L.E. 17.000.000 plus élevés tandis que ceux du public, au contraire, ont diminué d'un montant à peu près équivalent. Les dépôts des Banques ont augmenté de plus de L.E. 3.500.000.

La diminution dans les dépôts du public peut s'expliquer par les souscriptions à l'Emprunt gouvernemental pour le financement du coton ainsi que par la reprise du commerce avec l'étranger.

L'amenuisement de nos avances d'environ L.E. 1.500.000 est dû à une demande réduite de prêts de la part de nos clients. De plus, la concurrence dans cette catégorie d'affaires a continué à être très active.

Notre liquidité reste toujours satisfaisante.

Vous savez que vers le fin de l'année 1945 les taux de rendement sur les titres d'Etat britanniques tels que les effets sur le Trésor, les Certificats de dépôt, de même que sur les fonds déposés à Londres, ont été réduits. Cette diminution de rendement a été compensée par la réduction des intérêts que nous avons servis à nos déposants. Par contre elle a eu pour effet de diminuer les bénéfices sur l'émission, et c'est ce qui explique la réduction de nos bénéfices bruts qui sont de L.E. 57.000 inférieurs à ceux de 1945. Nos dépenses ont aussi diminué de L.E. 60.000.

D'autre part, les traitements sont plus élevés car nous avons alloué au personnel une gratification spéciale, désireux de lui témoigner par ce geste, que vous approuverez certainement, notre appréciation pour son dévouement dans les années difficiles de la guerre.

Nos bénéfices nets sont de L.E. 2.539 plus élevés que l'exercice précédent et s'élèvent à L.E. 506.171. Ils nous permettent de distribuer le même dividende que l'an dernier, soit 17 0/0, ce qui absorbera L.E. 497.250 et en même temps d'ajouter la somme de L.E. 8.921 au Report à nouveau qui s'élèvera ainsi à Livres Egyptiennes 282.226.

Nous avons continué notre politique financière tendant à renforcer nos réserves internes, et que nous considérons essentielle, afin d'être prêts à faire face à toute éventualité.

LE GOUVERNEUR

LORS de notre dernière Assemblée annuelle je vous faisais part de la démission du Gouverneur Sir Norman Nixon. Notre choix pour un successeur s'est porté sur la personne de Sir Frederick Leith-Ross dont la compétence dans les domaines économique et financier est internationalement connue. Je ne pourrais énumérer les fonctions qu'il occupa au cours d'une très brillante carrière, tant elles sont nombreuses et diverses. Qu'il me suffise de vous dire qu'il apporta dans les sessions du Conseil Economique de la Société des Nations, qu'il présida plusieurs fois, et au cours de différentes négociations intergouvernementales, une compétence et une sincérité que nous n'avons pas mis longtemps à reconnaître depuis son entrée en fonctions.

LE SECRETAIRE GENERAL

NOUS avons créé l'année dernière le poste de Secrétaire Général que nous avons confié à Mohamed Amin Fikry bey, ancien Sous-Secrétaire d'Etat et directeur général des Postes, et qui appartient au ministère des Finances pendant quinze ans où il débuta comme Inspecteur pour aboutir aux fonctions de Secrétaire Financier. Les qualités dont il fit preuve dans ses hautes charges le rendaient particulièrement apte à occuper ces nouvelles fonctions.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

QUELQUES changements se sont opérés dans la composition du Conseil d'Administration depuis notre dernière Assemblée. C'est d'abord la nomination de Sir Edward Cook qui fut Gouverneur de notre Banque de 1931 à 1940, et à ce titre, eut une grande part dans les négociations entre la Banque et le Gouvernement qui aboutirent à la révision de nos Statuts. Nous sommes heureux de nous être assurés de sa collaboration et je ne doute pas que vous confirmerez sa nomination.

Nous avons à déplorer la démission d'Abdel Fattah Yehia Pacha et de Sir Frederick Rowlett. Si Yehia pacha ne siégea pas longtemps parmi nous, il n'en laissera pas moins le souvenir d'un collègue d'élite, dont la conscience droite et éclairée fut toujours appréciée de nous tous. Sir Frederick nous quitta après avoir donné, pendant près de cinquante ans, le meilleur de lui-même à notre institution. Entré en 1898 à la Banque, il en devint le Gouverneur en 1906, fonctions qu'il exerça jusqu'en 1921. Depuis cette date, il a siégé au Conseil où sa collaboration fut toujours des plus précieuses.

Les mandats de Sir Otto Niemeyer et de Sadek Wahba pacha viennent à terme aujourd'hui. Ils sont tous deux rééligibles et nous les présentons à vos suffrages.

LE PERSONNEL

JE voudrais, enfin, rendre hommage à notre personnel qui continue, comme par le passé, à nous donner toutes les preuves de son dévouement.

LA GRANDE FOIRE INTERNATIONALE EN YOUGOSLAVIE

Effectuant de grands progrès dans l'amélioration et le relèvement du pays, remettant les communications en bon état, revivifiant l'agriculture et l'industrie, la République Fédérative Populaire de Yougoslavie s'érige en pays d'attraction, tant pour les commerçants du Moyen-Orient que pour les visiteurs, qui veulent se rendre à la foire, organisée par la ville de Zagreb.

Cette foire aura lieu du 31 mai jusqu'au 9 juin a.c. Les produits industriels et agricoles de toute la Yougoslavie y seront présentés. Ceux qui voudraient prendre part ou visiter cette foire sont bienvenus. La direction de la foire et le gouvernement yougoslave leur accorderont toutes les facilités nécessaires.

Les renseignements détaillés sont donnés au bureau de l'Attaché Commercial près la Légation de Yougoslavie, 11, rue Sir Scott Moncrieff, Zamalek, Le Caire.

Les reporters auront aussi une bonne occasion de constater là-bas les progrès réalisés.

RAPPORT

A PRESENTER PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA

NATIONAL BANK OF EGYPT

A LA QUARANTE-SEPTIEME ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

qui a eu lieu au Siège Social de la Banque, au Caire, le Mercredi 26 Mars 1947, à 4 h. 30 p.m.

Les Administrateurs soumettent aux Actionnaires le Bilan ainsi que le Compte Profits et Pertes pour le quarante-septième Exercice Social, arrêtés au 31 Décembre 1946.

	L.E. mm.
Le bénéfice brut, après avoir fait provision pour dépréciation des immeubles et du mobilier de la Banque, réescompte du portefeuille, créances douteuses et risques divers, s'élève à : ...	1.494.930,970
En déduisant de ce total :	

	L.E. mm.		L.E. mm.
Pour le Conseil d'Administration	18.273,904		
Pour dépenses courantes	970.485,368		988.759,272

	L.E. mm.		L.E. mm.
il reste	506.171,698		
Conformément à l'Article 49 des Statuts, un dividende de 4 o/o est payable sur le Capital Social, soit	117.000,000		506.171,698

	L.E. mm.		L.E. mm.
Après cette distribution, il reste	389.171,698		
En ajoutant le solde reporté de l'Exercice 1945	273.305,192		662.476,890

	L.E. mm.		L.E. mm.
le montant disponible est de	662.476,890		
Sur ce montant les Administrateurs proposent le paiement d'un dividende supplémentaire de 13 o/o sur le Capital Social, ce qui absorbera	380.250,000		282.226,890

	L.E. mm.		L.E. mm.
et de reporter à nouveau le solde de	282.226,890		

Le dividende pour l'Exercice serait ainsi de 17 o/o. Un dividende intérimaire de 4 o/o ayant été payé le 2 Septembre 1946, il resterait à distribuer le solde de 13 o/o, qui sera payé sous déduction des impôts sur le revenu conformément aux lois en vigueur.

BILAN ETABLI AU 31 DECEMBRE 1946

SERVICE D'EMISSION

ACTIF	L.E. mm.	PASSIF	L.E. mm.
Or	6.375.873,969	Billets Emis	145.000.000,000
Titres et "Treasury Bills" des Gouvernements Egyptien et Britannique	138.624.126,031		
	145.000.000,000		145.000.000,000

SERVICE DE BANQUE

ACTIF	L.E. mm.	PASSIF	L.E. mm.
Titres d'Etat et Titres garantis par le		Capital :	
Gouvernement Egyptien	165.026.882,372	300.000 actions de £ 10 entièrement li	
Titres divers	490.748,219	bérées	2.925.000,000
Avances sur Marchandises	2.129.906,790	Réserve Satutaire	1.462.500,000
Avances sur Titres	387.539,766	Fonds de Prévoyance	1.462.500,000
Autres Avances	1.307.455,556	Comptes courants, dépôts et autres ...	90.832.209,862
Effets escomptés	243.886,576	Gouvernement Egyptien	80.708.383,632
Comptes Banques	22.925.178,045	Gouvernement du Soudan	278.324,772
Placements à courte échéance	16.575.975,000	Comptes Banques	38.480.298,429
Immeubles	75.000,000	Chèques et Effets à payer	383.742,550
Encaisse :		Provision pour paiement du dividende	
Billets de la N.B.E. 7.831.570,500		final à raison de 13 0/0	380.250,000
Autres Bil. et Esp.	201.293,311	Compte Profits et Pertes Solde	282.226,890
		Acceptations, etc.	4.061.761,150
Débiteurs par acceptation, etc., ci-contre	4.061.761,150		
	<u>221.257.197,285</u>		<u>221.257.197,285</u>
F.T. ROWLATT.		F. W. LEITH-ROSS.	
HASSAN SADEK. <i>Administrateurs.</i>		<i>Gouverneur.</i>	

RAPPORT DES CENSEURS

Nous avons vérifié les livres de la National Bank of Egypt et il résulte de notre examen que le Bilan ci-dessus est établi correctement et qu'il représente, en conformité des écritures sociales, la situation exacte de la National Bank of Egypt. Nous avons également vérifié et trouvé exacts les espèces en caisse, les billets de banque, dépôts et valeurs existant au Siège Social ainsi qu'aux Agences du Caire et d'Alexandrie. Les vérifications pour l'Agence de Londres ont été dûment effectuées par Messrs. Deloitte, Plender, Griffiths & Co., Chartered Accountants.

Le Caire, le 27 Février 1947.

S. DALE.

O. COULDREY. *Chartered Accountants.*

COMPTE PROFITS ET PERTES

DOIT	L.E. mm.	AVOIR	L.E. mm.
Allocation au Conseil d'Administration ...	18.273,904	Bénéfice brut de l'Exercice 1946 après	
Dépenses courantes	970.485,368	avoir fait provision pour dépréciation	
Dividende intérimaire à raison de 4 0/0	117.000,000	des immeubles et du mobilier, rées-	
Provision pour le paiement du dividende		compte du portefeuille, créances douteu-	
final à raison de 13 0/0	380.250,000	ses et risques divers	1.494.930,970
Solde reporté à nouveau	282.226,890	Solde reporté de 1945	273.305,192
	<u>1.768.236,162</u>		<u>1.768.236,162</u>

MOUVEMENT MARITIME

LE PORT DE PORT-SAID

FROM SEA

26/3/47 :

Trojan Star
E. Ona
Hickory Burn
Tug Merchantman
Beauregard
Steel Advocate
Cory Freighter
Samaffrie
Miranda
Emp. Balleaxe
Br. Soldier
Tuscaum Victory
Winter Hill
Tug Rumania
Anna Capano
C. of Tokio
Shansi

FROM CANAL

25/3/47 :

C. of Christiania
Clan Mackinlay
Kong Haakon II
Mac Clellan Creek
Willis Vickery
Emp. Harp
Fort Laciach
Pasteur
Pan Europe
Sweet Water

FROM SEA

24/3/47 :

Mareth
Haukefjell
Navicella
Salem Maritime

FROM CANAL

24/3/47 :

Roul
Clan Maclaren
Opalia
Sœur de La Salle
Rhexanor
Teakwood

FROM SEA

23/3/47 :

Kota Gede
Meroe
Br. Might
Port Fouad
Br. Governor
H. Esref
Halfaya

FROM CANAL

23/3/47 :

Drapers Meadow
Vandevelde
Fort Amberland
Tarn
Br. Drummer
Bradford Island
Emp. Yokou
Br. Piper

FROM SEA

22/3/47 :

Mongolia
Smoky Hill
Colorado S. Victory
Samsteel
Amal
Baldwin Hills
Panaghiotis
Ria Ponte Vedra
Talodi
Vedby
Joseph A. Brown
C. of Auckland

FROM CANAL

22/3/47 :

Dentonian Park
Runnymede Park
Railla

FROM SEA

21/3/47 :

Verendrye
Laomedon
Chantelly
Pahang
Br. Escort
Antonio
Prome
Swainby
Clan Brodie

FROM CANAL

21/3/47 :

Este
Quebec
Winter Hill
Morris C. Feinstein
Dora C.

FROM SEA

20/3/47 :

Bredero
Emp. Shelter
Otranto
Exampler
Selamis
Vulcania
Fort Oklavik
Tokar
El Adem
Photinia
Adrian Victory

FROM CANAL

20/3/47 :

Br. Soldier
Memphis City
Pellicula
Clan Urquhart
Br. Might
Arundel Castle

FROM SEA

19/3/47 :

John McGrawn
Br. Dragon
Semiramis
Br. Drummer
Fionia
Palestinian Prince
Argentina
Turner Gap
Samson
Skra

FROM CANAL

19/3/47 :

Emp. Salisbury
Almanzora
Steel Artisan
Br. Ambassador
Sommelsdijk
Br. Commodore
Tonto

PRINCIPAUX LOTS ARRIVES
A PORT-SAID
A L'IMPORTATION

Par le s.s. "Fionia" de Rotterdam :

336 Cartons Lager Beer
1 Box Tea
4 Pieces Stove and access.
1 Piece Sample of Hardware
4 C/s Machinery
14 CWP De D Cases Fromages
1 C/ Miroirs paraboliques

Par le s.s. "Bengal" de Shanghai :

12 B/s Silk Yarn
10 B/s Raw Silk
2470 C/s Tea
18 B/s Rattans
171 C/s Dess. Coconuts
12 C/s Crepe rubber

200 B/s Cassia
8 Bdes Buff'no H'des
Par le s.s. "Amerskerk", de
Antwerp :

de Rotterdam :

450 Cartons Pilsener Beer
3 C/s Glassware
350 C/s Beer
3 C/s Cycle parts
6 B/s Piece goods
100 Boxes Genever
69 Drums Paints

de Gênes :

64 Vermouth wine
2 Loose Steel springs
1 B/ Carpets
1 C/ Exhaust thermometres
2 C/ Valve plates
1 C/ Hamp packing rings

Par le s.s. "Tarn" de Brisbane :

53 B/s Scoured wool
6 C/s Mosquito coils

de Sydney :

111 B/s Scoured wool
3 Bags Canning pea seeds
1950 C/s Jams
250 C/s Cocoa
533 C/s Honey
4 Drums Glue
398 C/s Cordials
5 C/s Nail lacquer
2 C/s Nail files and Tweezers
5 C/s wollen cloth
4 C/s Foodstuffs (Jellies)
10 C/s Woolen piece goods
141 Crts. Caneite
200 Crts. Cooking Oats
95 B/s Trousers
87 Bags Jackets
33 C/s Confectionery

Par le s.s. "Clan Brodie", de Glasgow :

12 Bds Pipe fittings
2 Ctnes Dom. E'Ware
20 Bags Founder dust
30 C/s Union Table salt
51 C/s Writing ink
8 C/s Cycles complete
2 C/s Weiding accessories
1 C/ Iron wheel and Pinion
1 C/ Rubber hose
1 C/ Power remagnitism
2 C/s Tools
3 C/s Bulbs
1 Csk Teasetes Teapots
1 Trss Knitting wool
1 C/ Printed matter
1 C/ Radio material

3 C/s Machinery
2 C/s Car access. equipment
1 C/ Loose leaf
3 C/W Coils steel wire rope
1 Csk Pottery
1 C/ Toys
1 C/ Metal cutting shears
1 C/ Elect. Gener. Sets
2 Looses Iron Cylinders

de Liverpool :

1 C/ Engine spares
2 Crts Personn. Effects
1 C/ Auto parts
7 Trss Garden hose
66 Toys Crtns.
1 Case Billposter Brushes
2 Cases Wooden Meta.
1 Case Bleached Ctn. Tracing Clo
1 Case Textile Mach. Parts.
1 Case Cinema Publ. Matter
1 Case Brass M S Curtain Fttgs
1 Case Brass Chardelier and Brass B.
30 Bdis N. Bath Welded
52 Singles Tube
10 Bdis. Expanted Metal
1 D/Bag Galvd. Staples
315 Cases Stout
1 Case Telegraph and Telephone Equip.
2 Drums Mixed Paints
10 Cases Teleprinter Paper
1 Case P'astic Moulding Pressed
3 Cases Laths
1 Case Shaping Machine
1 Case Milling Machine
10 Case Parts of Accumulators
1 Case Pistons
2 Bdis. Steel Bars
1 Case Stationery
1 Case Account Books
1 Case Envelops
1 Case Printers Cards
7 Case Printing Paper
1 Case Pumping Machy.
2 Cases Electric Machy.
2 Cases Personal Effects
1 Case Porcelain Dish
1 Case Printers Measures
10 Cases Iron Cone Head
1 Trs. Hair Belting
550 Drums Regdy Mixed Paint
20 Kegs. Paste Paint
1 Case Brass Shaped Slides
1 Case Brass Wired Ends
3 Cases Khaki Webbing
10 Cases Emery Powder
1 Live Horse Hunter
7 Cases Metal Framed Mirrors
1 Live Horse Mare
2 Cases Rubber Douche Tubing
1 Case Engine Spares
6 Cases Typesetting Machy.

VOUS TROUVEREZ A LA
CONFISERIE "LE NIL"

(Propriétaire : AHMED ATTIA)

38, rue Kasr el Nil - Le Caire - Tél. 51596

LES MEILLEURES SPECIALITÉS ORIENTALES

BONBONS - SUCRERIES

PATISSERIE SYRIENNE

LA SEMAINE COTONNIERE

La tendance du marché continue à être soutenue, et les chiffres de ventes hebdomadaires importants.

La Mission Française du G.I.R.C. s'est intéressée cette semaine, quoique avec moins d'intensité, à des Extra Karnak pour leurs Filatures du "fin", et à des Good about Ashmouni pour leurs Industries du Pneu, ainsi qu'à des FG Ménoufi.

Des Indes, il nous revient que les nouveaux tarifs fixés par le Contrôle pour les filés fins étant très peu avantageux, la production de ces filés aura tendance à baisser, et les Filatures Indiennes s'intéresseront désormais, soit à des courtes soies, soit à des Karnak de classement moyen tel que le FGF/G (Type 163).

Les Filateurs Italiens qui sont à la veille de recevoir leurs licences d'importations pour leur quota des six prochains mois, commencent à s'intéresser à nos cotons, et des affaires ont déjà été conclues en Ménoufi, Karnak et Ashmouni.

Le délégué Tchecoslovaque, Monsieur Stainsky, est attendu incessamment, pour mettre finalement au point toutes les modalités de vente contre le crédit d'un million de livres qui leur a été récemment alloué. Nous espérons que des affaires assez importantes pourront être traitées et conclues avant la nouvelle Saison.

L'acheteur officiel Anglais continue à se tenir à l'écart.

L'on nous rapporte de bonne source officielle, que le ministère des Finances a décidé la réouverture de la Bourse des Contrats à Alexandrie le 1er juillet prochain. Les nouveaux règlements sont en train d'être élaborés afin que le décret de réouverture puisse être promulgué vers le 15 avril prochain. Dans les milieux cotonniers, l'on pense généralement que la première échéance à être traitée sera le DECEMBRE 1947.

MARCHE DU DISPONIBLE ET DU FRANCO-STATION.

1°) DISPONIBLE

Notre marché du Disponible continue à manifester une bonne activité, les ventes journalières se maintenant à environ 3000 balles de moyenne. Au total, 18,605 balles de toutes variétés furent vendues contre 19,986 la semaine précédente.

Elles se répartissent par variétés, comme suit :

	Cette Semaine	La semaine précédente
LONGUES SOIES		
Karnak, B/s.	9,395	9,086
Ménoufi	2,135	1,850
Guiza 7	692	663
Maarad	575	407
Sakel	—	300
	12,797	12,306
COURTES SOIES		
Ashmouni	5,091	6,442
Zagora	693	678
	5,784	7,120
MIXTE, SEKINA	24	560
TOTAL	Balles 18,605	contre Balles 19,986

KARNAK

Les transactions sur cette variété continuèrent à être nombreuses, mais portèrent surtout sur les FG/EX et au dessus, dont les prix accusent une légère hausse.

Les classements moyens (FGF à GOOD), qui commencent à se faire rares, font également l'objet d'une excellent demande.

Quelques transactions eurent également lieu pour les classements G/FG et FG, mais l'offre sur ces classements demeure toujours abondante, et les prix ne subissent aucun changement.

Voici les derniers prix payés pour les principaux classements : FGF Tall. 40, — FGF/G Tall. 40,75 GOOD Tall. 41,75/42, — G/FG Tall. 43, — FG Tall. 44,75/45, — FG/EX Tall. 49, — EX — 1/4 Tall. 51,50 EXTRA Tall. 53, —

MENOUFI

Les affaires conclues sur cette variété furent plus nombreuses cette semaine. Les prix continuent à se maintenir très fermes, et accusent une légère hausse pour le FG, très demandé.

Le FGF/G fut échangé à Tall. 40, — le G à Tall. 41,25, le G/FG à Tall. 43, — et le FG à Tall. 44,25/44,50, —

GUIZA 7

La demande sur cette variété est modérée, et porte sur le GOOD traité à Tall. 41,25/50, le G/FG à Tall. 43, — et le FG à Tall. 44,50.

ASHMOUNI

Très peu d'intérêt pour tous les classements au dessus de GOOD. Par contre, toute la gamme des classements de FGF jusqu'à GOOD fit l'objet de très nombreuses transactions, et les prix payés furent en général meilleurs d'un demi tallari sur ceux de la semaine précédente.

Le FGF fut échangé à Tall. 41, — le FGF/G à Tall. 42,75, le GOOD à Tall. 44,75, le G/FG à Tall. 46,50 et le FG à Tall. 48,25.

2°) FRANCO-STATION

Le marché du franco-station fut très calme. En Karnak, quelques transactions eurent lieu en G/FG payé Tall. 43, — et FG payé Tall. 44,75.

En Ashmouni, le FGF/G trouva acquéreur à Tall. 42,75 et le GOOD à Tall. 44,75.

VENTES AUX ENCHERES

L'Administration des Domaines de l'Etat a procédé à des enchères mercredi 26 crt., au cours desquelles 340 balles furent vendues, dont nous donnons ci-dessus les détails :

Variété	Balles	Prix	Acheteur
Amon	34	Tal. 65,50	Peel & Co. Ltd.
"	9	" 68,50	British Egyptian Cot. Co.
Guiza 30	31	" 48,25	H. Kupper & Co.
"	31	" 48,25	"
"	29	" 48,—	"
"	35	" 48,25	"
"	37	" 47,25	"
"	31	" 46,25	"
"	29	" 47,25	"
"	29	" 47,—	Egyptian Produce
Mixte	45	" 25,—	Comptoir Commercial Economique

LES EXPORTATIONS

1°) Cette semaine. Nos exportations ont atteint cette semaine, le total de B/s 11,517 balles contre 21,596 la semaine précédente. Elles furent dirigées vers les pays suivants :

	Balles
ANGL.	7,450 (Karnak, Ashmouni, Zagora, Ménoufi, Sakel)
ITALIE	2,612 (Karnak, Ashmouni, Zagora, Ménoufi)
PORTUGAL	1,260 (Karnak)
INDES	150 (Karnak)
SUEDE	45 (Zagora)
TOTAL	11,517

2°) Depuis le début de la Saison. Du 1er septembre 1946 au 22 mars 1947, nos exportations ont totalisé B/s 478,048 contre B/s 195,655 pour la période correspondante de l'an dernier. Nous donnons ci-dessous les chiffres par pays de destination :

	B/s	contre	B/s
ANGLETERRE	130,751	contre	80,012
INDES	82,381	"	38,034
AUSTRALIE	7,049	"	2,865
BELGIQUE	9,611	"	1,750
CANADA	300	"	—
CHINE	8,565	"	200
FRANCE	40,590	"	13,398
HOLLANDE	2,718	"	—
ITALIE	83,778	"	15,974
PALESTINE	3,025	"	1,871
PORTUGAL	1,178	"	1,505
ESPAGNE	9,006	"	—
SUEDE	1,383	"	12
SUISSE	15,468	"	14,386
SYRIE	492	"	3,974
ETATS-UNIS	49,129	"	16,517
DIVERS	32,624	"	5,157
TOTAL	B/s : 478,048	contre	B/s : 195,655

ITALIE

Un décret officiel transférant les Importations de cotons de la liste B à la liste A (ce qui signifie que les licences d'importation seront immédiatement accordées, à la condition que les Filateurs n'aient pas complété le quota qui leur est alloué), a été approuvé par le ministère du Commerce avec l'Etranger, et est tenu momentanément en suspens par le ministère du Commerce et de l'Industrie. L'on espère que ce Décret sera signé avant la fin du mois courant, et que l'Association Cotonnière de Milan sera en mesure de délivrer librement les licences d'Importation aux Filateurs, suivant leur quota d'importation pour les prochains six mois.

En conséquence de ce qui précède, les Filateurs ont montré un certain intérêt pour l'Egyptien, et des affaires de Karnak, d'Ashmouni et de Ménoufi, furent conclues dernièrement.

Dans la crainte que le bonus de 2 cents par lb, ne soit entièrement annulé bientôt, quelques Filateurs se sont assurés certaines quantités d'Américain.

Les arrivages de tous cotons à Gènes durant les mois de janvier et février se sont élevés à 156,999 balles de toutes provenances, dont :

Américain	: Balles	62,036
Egyptien	: "	20,019
Bésil/Argent.	: "	44,926
Autres Prov.	: "	30,010



CHRONIQUE DE LA BOURSE DES VALEURS

Le gouvernement doit agir

Le moment est venu de demander au gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent en vue de ranimer le marché des valeurs. Et la première de ces mesures consiste à supprimer les cours minima et à abolir le droit de transfert.

Dans son exposé sur le budget, le ministre des Finances a déclaré que le gouvernement compte faire de tout pour dissiper la crise psychologique. Mais il faut passer de la parole aux actes. Et c'est pourquoi, il est grand temps que les arrêtés ministériels nécessaires voient le jour.

En effet, le marché noir s'est établi à la Corbeille. On traite presque ouvertement de nombreuses valeurs bien au dessous des cours minima. Mais celui qui veut vendre est obligé aujourd'hui de faire de gros sacrifices vu qu'il traite une opération illégale. Pourquoi ne pas lui permettre de vendre ses titres à un cours officiel, pourquoi l'obliger, par une mesure qui n'a plus sa raison d'être, à les sacrifier?

Tant que nous estimions qu'il y avait des chances de rétablissement, nous étions pour les prix minima. Mais aujourd'hui, ce contrôle a dépassé son utilité. Et le gouvernement se doit d'agir rapidement.

Nous reconnaissons avec le ministre des Finances que la crise est d'ordre psychologique. Mais tant que l'on n'aura pas éliminé les causes de cette crise psychologique, elle ne disparaîtra pas. C'est là une vérité que M. de la Palice n'aurait pas reniée, mais il nous faut la souligner car d'aucuns s'obstinent à ne pas la voir.

La semaine commença par des marchés contenus, sur des bruits que les droits de transfert allaient être rapidement abolis. Mais par la suite, ces bruits ne se matérialisant pas, nous sommes tombés dans le même marasme qui régnait précédemment.

Alexandrie a continué à s'intéresser aux valeurs de pressage. Les cours ont gagné du terrain, mais en fin de semaine le calme revint même dans ce compartiment.

Le bilan de la National Bank

Le bilan de la National Bank que l'on trouvera par ailleurs est fort intéressant. Les bénéfices ont été légèrement inférieurs à ceux de l'an dernier vu la baisse du taux d'intérêts sur les bons du Trésor à Londres, mais cela fut com-

pensé par une compression des dépenses, de sorte que le résultat se traduit par une légère augmentation sur les chiffres de l'an dernier.

En regardant le bilan de la National Bank, on remarque que le gouvernement égyptien a un compte créditeur de plus de 80 millions de livres. Et l'on se demande pourquoi le ministère des Finances s'obstine-t-il à garder cet argent liquide, alors que le pays a besoin de si nombreux travaux d'utilité publique.

Gharbieh Land

La Gharbieh Land tint son assemblée générale en cours de semaine. Cette affaire agri-

cole bien dirigée paie le même coupon que l'année dernière, soit P.T. 24 brut pour les actions et P.T. 6 pour les parts de fondateur. Cela fait un rendement de plus de 4 pour cent net pour l'action, ce qui est excellent vu qu'il s'agit d'une société agricole.

A la Delta Light Railways

La Delta Light Railways, les deux groupes qui s'affrontent n'ont pas réussi à régler leurs différends. A un moment donné, on croyait à une entente. Mais par la suite les choses se sont envenimées et l'on s'at-

tend à une prise de position sérieuse.

En cours de semaine, les obligations Delta Light Railways s'animent sur des rumeurs que les impôts londoniens ne seraient plus perçus sur ces obligations. A notre sens, ces rumeurs sont prématurées.

Le prochain coupon de la Delta Trading

La Delta Trading, qui ne clôture son bilan qu'à la fin du mois, on est fort satisfait de l'exercice et tout porte à croire que le coupon sera intéressant. On parle de P.T. 55 brut, ce qui ferait plus de 5 pour cent net.

Il faut dire que les titres égyptiens donnent présentement des rendements étonnants. N'importe quel capitaliste étranger, s'il pouvait opérer sur notre marché aurait placé ses capitaux à un rendement bien plus faible, étant donné surtout la solidité de la plupart des sociétés anonymes égyptiennes. Mais ici, on vit toujours dans la crainte et les cours continuent à s'effriter sans raison aucune.

Baisse des fonds d'Etat britanniques

Il nous faut souligner la baisse à Londres des valeurs d'Etat, c'est-à-dire des Emprunts du gouvernement britannique qui ont perdu entre 6 et 7 points en l'espace de quelques semaines. C'est là un facteur haussier sérieux pour les titres industriels et agricoles. Mais on n'en a tenu aucun compte en Egypte. Pourtant, cette baisse marque un manque de confiance dans le sterling, les détenteurs de fonds d'Etat préférant employer leur argent en titres représentant des marchandises et non des billets de banque.

Le bilan de la Bamco

Le bilan de la Bamco est fort intéressant. Cette société dirigée avec beaucoup de prudence et non moins d'énergie est destinée à un avenir prospère.

Déjà, son rendement est fort intéressant. Et un examen rapide du bilan nous permet d'y déceler des réserves invisibles sérieuses. Ainsi, les installations des sept magasins ne représentent que 5 mille livres environ. Et les marchandises sont estimées par la direction à des prix qui laissent une bonne marge pour toute éventualité. Ceci est intéressant à souligner.

A part ce qui précède il n'y a rien à signaler dans un marché qui végète en attendant que le gouvernement veuille se décider à lui donner par des mesures qui s'imposent, la force qui lui fait présentement défaut.

L'ECHANCIER

- 29.3.47: Assemblée Générale Ordinaire:**
Usines Textiles Al Kahira
Sté. Orientale du Cinéma
Banque de Commerce (N. Tépéghiosi & Co.)
Electricity & Ice Supply Cy.
Near East Pharmaceutical & Commercial Cy.
Plâtrières de Ballah.
- 30.3.47: Assemblée Générale Ordinaire:**
Emballages Economiques
Egyptian Works & Construction Cy.
- 31.3.47: Assemblée Générale Ordinaire:**
Studios Al Ahram
Banque Misr
Sté. Agricole et Urbaine "Le Fayoum"
Viticole et Vinicole d'Egypte
Cairo Land & Financial Cy.
National Starch Cy.
Fayoum Light Railways Cy.
Sté. Franco-Egyptienne d'Importation
Industrie du Froid
United Nile Transport Cy.
Simon Arzt Stores
Karnak "Spinning, Weaving & Deying"
Sté. Immeubles d'Egypte
Sté. Agricole et Fermière Fermag
Tissage et Tricotage.
- 2.4.47: Assemblée Générale Extraordinaire:**
Sté. Gén. de Pressage et de Dépôts.
- 4.4.47: Assemblée Générale Ordinaire:**
Transport & Engineering Cy.

COUPONS DETACHES:

- le 24.3.47: Egyptian Enterprise & Dev. Cy. action: P.T. 130,2 net (3 coupons).
Sté. d'Avances Commerciales: action, P.T. 95,7 net.
- le 26.3.47: Kénéh Assouan: Act. Ord. P.T. 114,4 net
Kénéh Assouan: Act. Jce. P.T. 54,340 net
Kénéh Assouan: Act. Fond. P.T. 101,2 net
- le 27.3.47: Immeubles de l'Est: action, P.T. 21,925 net.
National Bank of Egypt: action, P.T. 111,54 net (solde).

DECISIONS DES ASSEMBLEES GENERALES:

- Gharbieh Land Cy. action P.T. 24 brut et la Fond. P.T. 6 brut.
Dryco P.T. 40 brut (intérimaire).
Banque de Commerce (N. Tépéghiosi & Co.) P.T. 36 brut.
Bomonti action P.T. 170 brut, payable le 1.4.47.
Nile Textile Cy. action P.T. 55 net, payable le 1.4.47.
Kafr El Zayat Land action P.T. 52,62 net, payable le 1.4.47.
Eaux du Caire, Capital P.T. 16,850 net, payable le 1.4.47.
Eaux du Caire, Jouissance P.T. 78,763 net, payable le 1.4.47.
Eaux du Caire, Fondateur P.T. 577,75 5net, payable le 1.4.47.
Compagnie Frigorifique action P.T. 118,317 net, payable le 1.4.47.
Misr Engineering Works P.T. 48 brut, payable le 1.4.47.
Manure Cy. P.T. 20 net, payable le 1.4.47.

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 21 AU 28 MARS 1947

DESIGNATION DES VALEURS	21 Mars 1947	28 Mars 1947	DESIGNATION DES VALEURS	21 Mars 1947	28 Mars 1947
FONDS D'ETAT			FONCIERES		
Emprunt National 3 1/4 o/o P.T.	10745	10750	Aboukir Co. act.	228	228
Emprunt National Coup. Fr.	10740	10745	Anglo-Belgian Co.	359	359
Emprunt National 2 1/4 o/o	10070	10080	Anglo-Egypt. Land Alot.	1160	1160
Emprunt National 2 3/4 o/o	10270	10275	Cairo Agricultural Co. ord.	780	780
			Cairo Agricultural Co. priv.	500	500
BANQUES ET SOCIETES DE CREDIT			IMMOBILIERES		
Banque d'Athènes	97,5	97,5	Egypt. Enter. & Dev. Co. act.	1500	1350
Banque de Commerce	730	730	Gharbieh and Co.	494	494
Banque Misr.	2268	2250	Gharbieh Land Co. fond	142,5	142,5
Commercial Bank of Eg.	425	425	New Egyptian Co.	169,5	169,5
Crédit Agricole act. ord.	820	820	Sidi Salem Co.	347	350
Crédit Foncier act.	2950	2950	S.A. Wadi Kom-Ombo	600	600
Crédit Foncier fond.	5644	5644	S.A. Wadi Kom-Ombo fond	4800	4800
Crédit Foncier 1903.	2390	2406	S.A. Behera act. ord.	1294	1300
Crédit Foncier 1911.	1866	1866	Sté Domaine Cheikh Fadh.	525	525
Land Bank act.	930	932	Union Foncière d'Egypte	900	900
Land Bang fond.	7848	7848	Union Fonc. d'Egypte fond.	600	600
National Bank act.	4330	4150	Agricole et Industrielle act.	1350	1350
Crédit Alexandrin.	632	632			
Arab Bank	950	950			
E A U X			INDUSTRIELLES		
Alex. Water Co. act.	1730	1740	Cairo-Heliopolis Act.	2724	2764
Eaux du Caire act.	505	530	Cairo-Heliopolis fond	6360	6330
Eaux du Caire jouiss.	1792	1780	Delta Land and Invest. Co.	329	329
Eaux du Caire fond.	12350	12350	Gabbari Land Co.	444	444
Eaux du Caire obl. 4 o/o S.I.	10505	10310	"Le Fayoum"	250	250
			Immobilier d'Egypte au port	890	895
TRANSPORTS ET CANAUX			INDUSTRIELLES		
Alex. and Ramleh Rly. act.	325	325	Immobilier d'Egypte	1500	1500
Anglo-Amer. Nile and Tour	800	800	Dom de Siouf	836	836
Canal de Suez obl. 3 o/o s.II	3750	3800			
Canal de Suez ob 3 o/o s.III	3800	3770			
Delta Light Ry. priv. 5 1/2%	857	855	Alex. Pressing	1460	1526
Delta Light Ry. fond.	912	912	Anglo-Egypt. Oilfields	480	480
Egyptian Shipping	400	400	Ass. Cotton Ginners	123	123
Fayoum Light Ry. act.	339	339	Cairo Sand Bricks	1080	1126
Fayoum Light Ry. fond	210	210	Comp. Frigorifique	1000	1900
La Fluviale	1000	1000	Delta Trading Co.	945	945
Menzaleh Canal act.	536	536	Egypt. Salt and Soda port.	323	323
Menzaleh Canal fond.	76	80	Eg. Salt and Soda nom.	290	290
New-Egypt. & Lev. Ship act.	158	158	Filature Nationale	2146	2132
Tram d'Alex. div.	2186	2186	Filature Misr	2064	2046
Tram d'Alex. jouiss.	226	226	Fibres Textiles	879	879
Trams du Caire, part soc.	379	379	Port-Said Salt Assoc.	580	575
Sté Misr Transp. and Nav.	1600	1600	Bomonti et Pyramides	1800	1800
United Egypt Nile Trans.	1440	1440	Bolanachi	400	400
Keneh-Assouan Oblig. 1e. at			Ciment Portland-Tourah	2400	2400
2e. 3 1/2 o/o	9600 exc.	9600 exc.	Tissage et Tricotage	1098	1080
			Emballages Economiques	400	400
HOTELIERES			INDUSTRIELLES		
Egypt Hotels ord.	378	372	Sté Financ et Indus. d'Eg.	891	891
Egypt. Hotels nom.	348	348	Sté. Gle. Pressage et Dépôts	2150	2200
Egypt. Hotels priv.	1070	1070	Sucr. et Raffin. d'Eg. ord.	1000	1000
Grands Hotels ord.	4400	4400	Sucr. et Raffin. d'Eg. priv.	547	547
Palestine Hotels nom.	220	220	Sucr. et Raffin. d'Eg. fond.	1520	1520
Palestine Hotels port.	239	239	Sucr. et Raffin. d'Eg. 5 o/o	2066	2066
Upper Egypt Hotels.	553	553	Egrenage Misr	1032	1032
			Sté. Nationale du Papier	1000	1000
			Sté. Viticole et Vinicole act.	790	790
			Tractor & Engineering Co.	1382	1382
			Cicurel.	1200	1200
			Kafr el Dawar nom.	2250	2250
			Kafr el Dawar port.	2450	2450
			Presses Libres	1450	1476
			Tiss-soie Misr	2268	2268
			Eg. Bonded Warehouse.	1944	1950
			Gerco	600	600
			National Plastics Cy.	475	475
			Simon Artz	1354	1340
			Siegart	2050	2050
			Impr. Misr	948	950
			Nile Textile	370	365
			United Enterprise	485	480
			Clothing		

LES BOURSES ETRANGERES

Les valeurs égyptiennes

Clôture du 27 mars 1947

A LA BOURSE DE LONDRES

	Acheteurs	Vendeurs
Sudan Plantations Syndicate ...	S 50/9	51/3
Greek 5 o/o Loan 1914	£ 10 1/2	12 1/2
Greek 7 1/2 o/o 1924 (Refugee) ..	" 18	19
National Bank of Egypt	" 43 3/4	44 1/4
Egyptian Delta Rails (Pref.) ...	S 105/—	115/—
Egyptian Markets	" 11/—	12/—
Egyptian Sait and Soda	" 53/9	58/9
Egyptian Delta Land	" 65/—	75/—
New Egyptian Company	" 27/—	29/—
Abukir Company	" 33/—	35/—
Angio-Egyptian Oilfields "B" ...	" 68/9	73/9

A LA BOURSE DE PARIS

	Frs.
Crédit Foncier (Action)	12,800
Crédit Foncier (P.F.)	27,800
National Bank of Egypt (Action)	21,200
Land Bank (Action)	4,100
Land Bank (P.F.)	36,000
Cairo-Heliopolis (Act.)	13,000
Cairo-Heliopolis (P.F.)	29,500
Suez Canal 5 o/o	19,000
Suez Canal 3 o/o	—
Sucreries d'Egypte (Act.)	4,430
Sucreries d'Egypte (P.F.)	6,425
Banque Ottomane	4,745

Bourse des Valeurs de Paris

Cours du 27 mars 1947

	Francs
Rente 3 o/o	83,30
Rente 5 o/o 1920	139,80
Rente 3 o/o 1945	86,50
Banque de Paris	1510
Union Parisienne	1286
Crédit Lyonnais	1837
Société Générale	1920
Chemins de fer Damas-Hamah	5990
Electricité Beyrouth	2033
Forges du Nord-Est	800
Creusot	2901
Courrières	585
Lens	710
Air Liquide	1975
Pechiney	1800
Rhone-Poulenc	1980
Saint-Gobain	4646
Port de Beyrouth	20400
Port de Salonique	3400
Transatlantique (demande)	430
Orosdi-Back	1315
Emprunt Dawes	11500
Emprunt Young	300
Turquie 1933	569
Banque des Règlements Intern.	26300
Central Mining	9480
Geduld	2655
Rio Tinto	7790
Nestlé	42000
Franco Wyoming	2590
Mexican Eagle	345
Shell	2135
Anglo-American Corp.	2710
Chartered	831
De Beers	7675
Gold Fields	1435
Rand Mines	2660
Transvaal	1425
Roan Antilope	343
Gula	488
Sennah	385
British-American Tobacco	3075

Demandez à
votre Pharmacien
les PRODUITS KIRBY



Pilulettes KIRBY
POUR LE FOIE

PRIX AU
PUBLIC P.T. 5

LICENCIÉ EN DROIT
Economiste - financier

Spécialisé dans questions
monnaie et crédit, ayant
connaissances approfondies
lois et administration sociétés,
nationalité égyptienne,
possédant langues arabe,
française et anglaise, casier
judiciaire et fiche renseignements
limpides, offre sa
candidature au poste d'Administrateur-Délégué ou de
Directeur Sociétés anonymes
sérieuses.

Adresser demandes à
Economiste - financier
B.P. 444 - Le Caire

La réforme de la fiscalité française

(suite de la page 15)

loi du 23 décembre prévoit une nouvelle évaluation des forfaits. On ne pourra faire appel des décisions des Commissions départementales des impôts directs fixant les bénéfices forfaitaires, lorsque ces derniers ne dépasseront pas le triple des forfaits arrêtés pour 1946, et cela pour la généralité des cultures. C'est le double du forfait qui sera pris en considération lorsqu'il s'agira de culture ou d'exploitation faisant l'objet d'un coefficient particulier ou d'un mode d'évaluation spécial. Si l'exploitant refuse le forfait, l'imposition pourra être effectuée d'après le bénéfice réel déterminé en déduisant des recettes le montant des frais d'exploitation évalué forfaitairement d'après le coût moyen de l'hectare arrêté par la Commission départementale des impôts directs. La révision des forfaits s'applique également aux bénéfices des professions non commerciales.

La loi du 23 décembre 1946 modifie enfin le mode de calcul de francs; la fraction de revenu excédant un million étant comptée profondément modifiée par la loi du 3 décembre 1945 qui créait "le quotient familial". Avec le système ancien, le contribuable avait droit à des déductions pour charges de famille: 7.000 francs pour sa femme, 7.000 francs pour le premier enfant, 10.000 francs pour le deuxième, etc. Ces abattements étaient les mêmes pour tous les contribuables, quel que fût le montant de leurs revenus; les diminutions d'impôts étaient donc peu importantes pour les gros revenus.

Dans le nouveau système, on divise le revenu net global en parts dont le nombre est fonction des personnes qui doivent vivre sur le revenu familial. Le revenu est divisé par l'un des coefficients suivants:

Marié sans enfants	1,5
Marié avec enfants majeurs	2
Marié avec un enfant à charge	2,5
Marié avec deux enfants à charge	3

Le coefficient est ainsi majoré de 0,5 par enfant à charge. On détermine alors l'impôt correspondant au quotient obtenu, puis on multiplie cet impôt par le coefficient utilisé. Comme l'impôt est progressif, il est évidemment plus avantageux d'être imposé trois fois sur 200.000 francs qu'une seule fois sur 600.000 francs. L'impôt se calcule en effet ainsi: la fraction inférieure à 40.000 francs est négligée; la fraction comprise entre 40.000 et 100.000 compte pour 20%; celle comprise entre 100 et 300.000 compte pour 50%; et la fraction supérieure à 300.000 compte pour 75% et la fraction supérieure à 500.000 francs est comptée intégralement. Le taux applicable au revenu imposable ainsi déterminé est de 60%.

L'article 33 de la loi du 23 décembre 1946 maintient à 40.000 francs l'abattement à la base applicable pour le calcul de l'impôt mais il prévoit que le revenu correspondant à une part entière sera désormais taxé en comptant:

— pour 20% la fraction comprise entre 40.000 et 200.000 francs;

— pour 50% la fraction comprise entre 200.000 et 500.000 francs;

— pour 75% la fraction comprise entre 500.000 et un million de francs; la fraction revenue excédant un million étant comptée intégralement.

Notons enfin qu'une nouvelle disposition de la loi institue la publication des listes des contribuables imposés sur les bénéfices industriels et commerciaux, les bénéfices agricoles, les professions non commerciales ou à l'impôt général sur le revenu.

La réforme de la fiscalité française est donc amorcée. Vieil édifice, construit par morceaux et sans plan préalable, au fur et à mesure des nécessités du moment, le système fiscal se devait d'être complètement réorganisé. Il semble que ce soit là une des grandes tâches qui attendent le Parlement français cette année.

Société Anonyme Immobilière des Terrains Ghizeh et Rodah

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société Anonyme Immobilière des Terrains Ghizeh & Rodah, réunis le 26 Mars 1947, au Siège Social, Alexandrie, a approuvé les Comptes de l'Exercice arrêté le 31 Décembre 1946, et a décidé la distribution d'un dividende final pour l'exercice 1946 de P.T. 35 par action, sous déduction de l'impôt de 12% sur les valeurs

mobilières, soit P.T. 30,8 net par action.

Ce dividende sera payable aux guichets de la National Bank of Egypt, à Alexandrie, à partir du Lundi, 31 Mars 1947, contre présentation du Coupon No. 34.

Alexandrie, le 27 Mars 1947.
Société Anonyme
Immobilière des
Terrains Ghizeh & Rodah
LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION.

MARCHÉS DE GROS

(Cotations et stocks)

DU 19 AU 25 MARS 1947

Marchés	Produits	Prix P.T. par ardeb	Vendu Ardebs	Stocks dans les Chouanas (en ardebs)			
ROD EL FARAG	Lentilles C. Zaw.	455	45	Blé	82384	Mais Oweiga	23959
	Fèves Ent. Nouv. Zaw.	405	150	Fèves	791	Helba	1949
	Fèves V. A. Zaw.	455	100	Lentilles	5562	Lupins	100
	Mais Oweiga Bl. Zaw.	225	100	Orge	8108	Sésames	1938
	Helba Zaw.	350	30	Mais N el Gam	2793	Arachides	1764
AT/R EL NABI	Mais O. Moy.	220	650	Blé	70817	Lupins	20
	Mais Sh. Zaw.	235	790	Fèves	758	Bersim	150
	Orge Moy.	150	500	Lentilles	1208	Sésames	1742
	Lentilles C. Zaw.	460	150	Orge	4152	Petit Pois Sec	210
	Sésames Bl. Moy.	850	120	Mais N el Gam	4010	Lubia Sec	57
	Fèves Adi Zaw.	405	400	Mais Oweiga	12234	Riz Glacé	50
	Fèves Ent. Zaw.	405	300	Helba	1066		
	Helba Moy.	330	450				
ALEXANDRIE	Orge Zaw.	185	70	Fèves		Helba	
	Orge Moy.	176	80	Lentilles		Lupins	
ROSETTE	Riz Glacé en sac (80 oks N. 1)	306.5-309.5	—	Orge	Usines de	Riz Non Décort.	15474
	Riz Blanchi au G (Ardebs 200)	613-619	—	Mais N el Gam	Décort.	Riz Glacé	2578

Lotions
Parfums
Eaux de Cologne

les mieux préparés - les plus appréciés
N. SEDNAOUI

POUR VOS LIVRES

UNE SEULE ADRESSE

COMPTOIR DU LIVRE

20, RUE ABOU EL SEBAA — LE CAIRE

Nouvelles Sociétés

En commandite par

actions

Raison sociale: The Egyptian Insurance and Commercial Agency (EICA) Tsékis and Co.

Associés: Charles Tsékis, André Tripos, Georges Gazis et un commanditaire.

Capital: L.E. 20,000.

Objet: 1) les affaires d'assurance en général, 2) le commerce en général, comprenant les opérations d'importation, exportation, commission, représentation, etc... de tous articles de fabrication locale ou étrangère.

Signature et gérance: Charles Tsékis seul.

Date et durée: cinq années grégoriennes à partir du 1er. Janvier 1947.

Siège: Alexandrie.

En commandite simple

Raison sociale: Stratis Dombros and Co.

Associés: Stratis Dombros et deux commanditaires

Capital: L.E. 5000.

Objet: le commerce d'importation et d'exportation de tous articles, toutes affaires de commission, de films cinématographiques et la représentation de fabriques et de maisons de commerce de l'Egypte ou de l'Etranger.

Signature et gérance: Stratis Dombros seul.

Date et durée: trois ans à partir du 1er. Mars 1947.



Raison sociale: Terry, Haute Couture, Thérèse Salgo and Co.

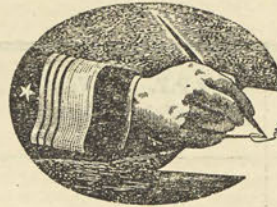
Associés: Thérèse Salgo et un commanditaire.

Capital: L.E. 1500.

Objet: l'exploitation d'un fonds de commerce de Haute Couture pour dames, l'achat et la vente de modèles, ainsi que tous accessoires de couture.

Signature et gérance: Thérèse Salgo seul.

In Business, too,



TRAINED men reach the top!

In business and industry, as in the armed forces, the climb to "top rank" calls for a knowledge of basic principles.

The Institute's Modern Business Course and Service provides a thorough groundwork in the essentials underlying all business and industry; it covers marketing, accounting, finance and production—the four important departments with which executives must be familiar.

With the help of this broad training, an alert man can accomplish more in months than he would, ordinarily, in years! And, today, the element of time is more important than ever before. Opportunities in business and industry are abundant right now.

Fundamentals Needed

But it is only the man who understands business fundamentals who is able to take full advantage of these opportunities. He can climb quickly—start almost immediately to enjoy the salary, prestige and satisfaction that go

with a position of executive responsibility.

Noted Contributors

Among the prominent men who have contributed to the Course are: Frederick W. Pickard, Vice President and Director, E. I. du Pont de Nemours & Co.; Clifton Slusser, Vice President, Goodyear Tire & Rubber Co.; Thomas J. Watson, President, International Business Machines Corp.

Send For "Forging Ahead in Business"

The manner in which the Institute's Course and Service is brought to subscribers is factually told in the fast-reading pages of "Forging Ahead in Business." In addition to descriptive material about the Alexander Hamilton Institute, the booklet contains a great deal of information of general interest to men engaged in business and industry.

You may have a free copy of "Forging Ahead in Business" simply by filling in and returning the coupon below.

ALEXANDER HAMILTON INSTITUTE



YOUR FUTURE INSTITUTE
P. O. Box 284
CAIRO, EGYPT.

Please mail me, without cost, a copy of the 64 page Book "FORGING AHEAD IN BUSINESS" of the Alexander Hamilton Institute New York.

Name
Business Address
Position
Home Address

Date et durée: un an à partir du 1er. Janvier 1947.

Siège: Le Caire, 37 rue Malika Farida.



Raison sociale: Idelson and Co.

Associés: Mme. E. Idelson et une commanditaire.

Capital: L.E. 500.

Objet: tous genres d'entreprises commerciales de représentation et d'importation, à la commission ou pour propre compte, le commerce en général de gros et demi-gros de tous articles, notamment les peintures, les vernis, leurs dérivés et accessoires, les produits chimiques, les colorants, matières premières et accessoires pour teintureries, filatures et tissage, les fournitures industrielles tels que l'acier, outils, huiles lubrifiantes amiante, roulements à billes, brosses, cordes, etc.

Signature et gérance: l'association en nom seul.

Date et durée: deux ans à partir du 1er. Janvier 1947.

Siège: Le Caire 26 rue Chérif pacha.



Raison sociale: R. Boutros and Co.

Associés: Raphael Boutros et un commanditaire.

Capital: L.E. 2000.

Objet: représentations, commissions.

Signature et gérance: Raphael Boutros seul.

Date et durée: un an à partir du 1er. Février 1947.

Siège: Le Caire, 42 rue Soliman pacha.

En nom collectif

Raison sociale: H.M. Kronberger and Cie.

Associés: Herman Kronberger et Alfred Saikaili.

Capital: L.E. 2000.

Objet: la continuation des affaires commerciales actuellement traitées par la Maison de Commerce H.M. Kronberger.

Signature et gérance: les deux associés séparément.

Date et durée: trois ans à partir du 15 Février 1947.

Siège: Ismailia.